



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport du jury

**Concours externe de recrutement des conseillers principaux d'éducation**

**Et**

**Concours 3<sup>ème</sup> voie de recrutement des conseillers principaux d'éducation**

**Session 2024**

Rapport de jury présenté par :

Yves DELÉCLUSE

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Président du jury

Nathalie VILACÈQUE

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Vice-présidente du jury

## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Remerciements .....</b>   | <b>1</b>  |
| <b>1. Les épreuves et les attendus du concours.....</b>                                    | <b>2</b>  |
| 1.1. Les épreuves d’admissibilité.....   | 2         |
| 1.2. Les épreuves d’admission.....   | 3         |
| 1.3. Les attendus généraux .....   | 5         |
| <b>2. Bilan général des épreuves .....</b>   | <b>6</b>  |
| 2.1. Composition du jury .....   | 6         |
| 2.2. Les statistiques générales.....   | 7         |
| 2.3. Profil des lauréats.....  | 9         |
| <b>3. Les épreuves d’admissibilité de la session 2024 .....</b>                            | <b>11</b> |
| 3.1. L’épreuve 1 : composition .....   | 11        |
| 3.1.1. <i>Le sujet</i> .....   | 11        |
| 3.1.2. <i>Quelques pistes pour le traitement du sujet</i> .....                            | 11        |
| 3.1.3. <i>Points de vigilance</i> .....  | 17        |
| 3.1.4. <i>Conseils aux candidats</i> .....   | 17        |
| 3.2. L’épreuve 2 : analyse d’une situation éducative.....                                  | 18        |
| 3.2.1. <i>Le sujet</i> .....   | 18        |
| 3.2.2. <i>Quelques pistes pour le traitement du sujet</i> .....                            | 19        |
| 3.2.3. <i>Conseils aux candidats</i> .....   | 23        |
| <b>4. Les épreuves d’admission de la session 2024.....</b>                                 | <b>24</b> |
| 4.1. Première épreuve : épreuve à partir d’un sujet et d’un dossier remis par le jury..... | 24        |
| 4.1.1. <i>Un exemple de sujet</i> .....  | 24        |
| 4.1.2. <i>Observations des interrogateurs et conseils aux candidats</i> .....              | 25        |
| 4.2. Deuxième épreuve : épreuve d’entretien .....  | 28        |
| 4.2.1. <i>Les mises en situation proposées par le jury</i> .....                           | 28        |
| 4.2.2. <i>Observations des interrogateurs et conseils aux candidats</i> .....              | 29        |
| <b>Annexes .....</b>   | <b>33</b> |
| <b>Annexe 1 – Sujet de l’épreuve « composition » .....</b>                                 | <b>33</b> |
| <b>Annexe 2 - Sujet de l’épreuve « analyse d’une situation éducative » .....</b>           | <b>34</b> |
| <b>Annexe 3 - Bibliographie indicative – session 2024 .....</b>                            | <b>35</b> |

## Remerciements

Dans la continuité des précédents rapports, je souhaite remercier vivement celles et ceux qui, par leur engagement, leur mobilisation et leur attention, ont permis la réussite de la session 2024 des concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation - CONCOURS EXTERNE et TROISIÈME CONCOURS - dont j'ai assuré la présidence pour la troisième année consécutive. De la conception des sujets jusqu'à la publication des résultats le 28 juin 2024, l'action du jury, des services de la DGRH, du rectorat de Bordeaux et de l'équipe de direction du Lycée Toulouse-Lautrec s'est déroulée dans une parfaite complémentarité qui témoigne du très haut niveau de professionnalisme et d'expertise dont chacune et chacun a fait preuve. Cette action coordonnée a été mise au service de l'accueil et de l'évaluation des candidats qui ont été à nouveau nombreux à manifester leur satisfaction quel que soit le résultat final.

Je tiens à remercier particulièrement le département D2-3 de la DGRH qui assure une parfaite régulation des opérations administratives, la DEC et le service informatique (DSI) du rectorat de Bordeaux dont la disponibilité a garanti une qualité logistique sans faille et le proviseur du lycée Toulouse-Lautrec qui, comme ses prédécesseurs, a accepté la mise à disposition totale de l'établissement pendant la session des épreuves d'admission.

Enfin, je remercie l'équipe du directoire dont la grande expertise et le savoir-faire ont largement contribué à la réussite de la session : Nathalie Vilacèque, vice-présidente ; Dominique Charrazac, Aurore Fitoussi, Fabien Decq et Philippe Chanteur, secrétaires généraux.

Le rapport du jury est nourri des observations conduites tout au long de la session. Il vise à éclairer les futurs candidats sur les attendus et les spécificités du concours auquel ils envisagent de se présenter. Il s'inscrit dans la continuité des rapports 2022 et 2023 qui rendent compte du déroulement des concours réglementés par l'arrêté du 25 janvier 2021 et, à ce titre, restent toujours d'actualité. À la lumière des résultats et des éléments d'analyse des épreuves écrites et orales de la session 2024, le présent rapport énonce ou rappelle des points de vigilance et formule des recommandations et des conseils de préparation qui participeront à la réussite des candidats.

Yves Delécluse  
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche  
Président du jury

## 1. Les épreuves et les attendus du concours

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation (concours externe, concours externe spécial, concours interne et troisième concours).

Le jury invite les futurs candidats à en prendre connaissance et à lire avec attention le descriptif de chaque épreuve, exposé dans les annexes de l'arrêté et largement cité dans les paragraphes qui suivent (texte en italique). L'analyse de ces cadrages réglementaires permet de prendre la mesure des spécificités de chaque épreuve et de saisir les principaux attendus qui déterminent les critères d'évaluation.

Le jury attire l'attention des lecteurs sur la spécificité du 3<sup>ème</sup> concours qui ne comprend qu'une seule épreuve d'admissibilité correspondant à la première épreuve d'admissibilité du concours externe (épreuve dite de « composition » – voir ci-dessous).

### 1.1. Les épreuves d'admissibilité

#### 1<sup>ère</sup> épreuve : composition.

« L'épreuve permet de vérifier :

- *La maîtrise des connaissances scientifiques en sciences humaines et sciences de l'éducation, en histoire, philosophie et sociologie de l'éducation, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent ainsi que dans le domaine des sciences cognitives et des processus d'apprentissage. En outre, le candidat doit faire preuve de sa connaissance du système éducatif et de ses enjeux ainsi que des dispositifs pédagogiques et éducatifs.*
- *La capacité du candidat à mobiliser ses connaissances pour traiter un sujet relatif aux grands enjeux de l'éducation, des évolutions et réformes du système éducatif en analysant notamment leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement scolaire, le travail de l'équipe éducative et les rapports des élèves aux apprentissages.*

*Durée : quatre heures ; coefficient 2.*

*L'épreuve est notée sur 20. Toute note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. »*

L'épreuve consiste en la production d'un **écrit structuré et argumenté** qui, outre la maîtrise des connaissances énoncées dans l'arrêté, nécessite une maîtrise en termes de forme, de problématisation et de développement proche de la dissertation.

Concernant les domaines de connaissances, la préparation des candidats doit prendre en compte des attendus qui seront évalués par les correcteurs :

- **Connaissances scientifiques** : le candidat doit faire appel à des références précises ; elles seront mises en relation avec la problématique et apporteront des éclairages sur le sujet et ses enjeux.
- **Connaissances des grands enjeux de l'éducation et des évolutions du système éducatif** : sans être exhaustif, le candidat devra être en mesure de faire le lien entre le sujet et les enjeux au cœur de l'actualité institutionnelle ; il devra contextualiser le sujet.
- **Connaissances du fonctionnement de l'établissement scolaire** : il s'agit pour le candidat d'envisager des implications au niveau de l'EPL, de développer une réflexion sur les postures, les situations et les pratiques professionnelles.

#### 2<sup>ème</sup> épreuve : analyse d'une situation éducative

« L'épreuve place le candidat en situation d'élaborer un projet en réponse à l'analyse d'une situation éducative dans un contexte précis. Le sujet prend appui sur un dossier documentaire élaboré par le jury et comportant des documents de nature variée (réglementaire, scientifique, document relatif à un contexte spécifique d'établissement...).

Le candidat doit montrer sa capacité à :

- *exploiter les documents constitutifs du dossier ;*

- exercer un regard critique ;
- élaborer et développer les éléments d'une problématique ;
- concevoir et développer un projet structuré et cohérent répondant à la problématique éducative posée par le sujet ;
- se positionner au sein d'une équipe pédagogique et éducative.

*Le candidat doit justifier ses choix à partir des éléments tirés de l'analyse du dossier documentaire et en mobilisant ses connaissances, les exposer de manière construite et précise, et démontrer sa capacité à se mettre en situation dans les conditions d'exercice du métier de conseiller principal d'éducation.*

*Il est attendu du candidat qu'il mobilise ses connaissances, le cas échéant ses expériences professionnelles et, en particulier celles relatives au contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipes pédagogiques et éducatives, établissement, institution scolaire, société).*

*Durée : cinq heures ; coefficient 2.*

*L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. »*

À partir de l'analyse de documents d'origines et de statuts variés, le candidat élabore une proposition voire un projet répondant à une commande précise. **Le sujet comporte en général deux parties :**

- **un écrit de synthèse** qui porte sur le dossier ; le candidat doit en priorité mobiliser tous les documents proposés ; il sollicite aussi ses connaissances personnelles de manière mesurée afin de justifier et d'explicitier ses choix ;
- **la présentation rédigée d'un projet** construit, cohérent, réaliste, visant à mobiliser notamment tout ou partie de l'équipe vie scolaire ; un apport personnel est attendu qui prend appui sur des expériences à l'occasion de stages, des échanges avec des professionnels, des observations, le candidat fait aussi références à des connaissances personnelles : fonctionnement de l'EPL et du système éducatif, de son actualité ; missions du CPE ; références scientifiques, réglementaires etc.

Le sujet permet au jury :

- d'évaluer la capacité du candidat à répondre à une commande précise ;
- de mesurer la pertinence de l'approche qu'a le candidat de la fonction de CPE, en particulier la mobilisation de l'équipe vie scolaire, l'exercice de ses responsabilités éducatives et la conception de son positionnement ;
- de vérifier les qualités de communication écrite et la capacité à proposer un projet cohérent, clair et compréhensible dans ses finalités et ses modalités de mise en œuvre.

## **1.2. Les épreuves d'admission**

### **1<sup>ère</sup> épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury**

*« L'épreuve prend appui sur un sujet proposé par le jury, accompagné d'un dossier de quatre pages maximum, comportant trois à cinq documents. Ce dossier permet au candidat de dégager une problématique et l'éclaire sur la question de politique éducative soulevée par le sujet et le contexte de l'établissement.*

*L'épreuve permet d'évaluer l'aptitude du candidat à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement et à proposer un projet d'actions. Elle évalue aussi sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la formation de l'élève.*

*Le jury apprécie la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances, sa capacité d'analyse du dossier documentaire et des situations professionnelles qu'il aura observées ou vécues, son aptitude à s'approprier les compétences professionnelles attendues d'un conseiller principal d'éducation telles*

*qu'elles sont définies par le référentiel de formation fixé par l'arrêté du 27 août 2013 susvisé. Le candidat doit également faire la preuve de ses capacités d'écoute et communication.*

*Le candidat dispose de vingt minutes pour exposer son analyse de la situation professionnelle et proposer un projet de réponse à la problématique soulevée. La forme que devra prendre ce projet est indiquée dans le sujet.*

*Un matériel informatique est fourni au candidat pour lui permettre d'accéder à internet et d'utiliser toute ressource, complémentaire au dossier, qu'il jugera pertinente. Le jury peut interroger le candidat sur le choix et l'utilisation des ressources ainsi mobilisées.*

*L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.*

*Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : vingt minutes ; entretien : quarante minutes). Coefficient 5. »*

Le dossier doit être exploité car il oriente le candidat sur l'approche du sujet qu'il devra problématiser et qui ne se limite pas à la place et aux missions du CPE. Cette exploitation doit être complétée par des apports personnels : textes réglementaires, connaissances théoriques etc. Le jury est aussi susceptible d'interroger le candidat sur sa recherche via internet. Il appréciera l'originalité et la pertinence de la production facultative d'un document support à la présentation.

La phase d'entretien ne portera pas uniquement sur le rôle du CPE. Le jury qui pourra interroger le candidat sur les éléments du dossier notamment s'il ne l'a pas mobilisé dans son exposé, portera attention à travers son questionnement aux connaissances institutionnelles, à l'appréhension et la compréhension des valeurs, à la capacité à se mettre en situation, à exposer dans un langage clair une réflexion et une prise de recul critique.

### **2<sup>ème</sup> épreuve d'entretien.**

*« L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans son futur métier au sein du service public de l'éducation.*

*L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.*

*La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :*

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;*
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

*Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3.*

*Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.*

*L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire. »*

Les mises en situation professionnelle sollicitent la capacité d'analyse et de jugement du candidat à propos d'une situation délicate et complexe. Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion et ses connaissances afin de formuler une proposition d'action de nature à répondre au problème qu'il a identifié.

On attend du candidat qu'il s'installe dans un horizon réflexif et pratique, et qu'il soit en mesure tout à la fois :

- d'appréhender avec le réalisme qui convient les situations qui lui sont proposées, de caractériser les difficultés qu'elles contiennent, s'agissant des valeurs ou des éléments institutionnels ou réglementaires mis en jeu ;
- de porter sur ces situations une appréciation instruite, réfléchie et argumentée, débouchant sur des préconisations précises : que convient-il de faire ou de ne pas faire au regard des principes, des valeurs et des règles qui sont celles de la République et du service public en matière d'éducation ? ;
- d'apporter des réponses qui doivent avoir une portée éducative, en lien avec le métier de CPE en charge de la vie scolaire.

### 1.3. Les attendus généraux

#### Un recrutement de cadres « A » de l'éducation nationale

Chaque phase des concours - externe ou 3<sup>ème</sup> concours - vise à évaluer des connaissances et des compétences spécifiques dont la maîtrise est nécessaire pour assumer les fonctions de conseiller principal d'éducation.

Il est attendu des candidats :

- **une qualité de réflexion** : une analyse structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, factuelles, des principaux textes réglementaires relatifs aux missions des CPE et au fonctionnement de l'EPLE) ;
- **une capacité à exprimer sa pensée** : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, qualité d'expression (orthographe, syntaxe, lexicque, registre de langue) ;
- **une capacité de communication** : expliciter un savoir maîtrisé, susciter l'intérêt, écouter ses interlocuteurs et répondre à une question de façon claire ;
- **une connaissance et une compréhension des enjeux et questionnements actuels du système éducatif**, de son histoire, de son évolution, de son actualité, des valeurs qui le fondent et dont il est porteur. Cette connaissance implique un suivi de l'actualité du système éducatif, de la réflexion scientifique, et une capacité de mise en perspective qui aidera le candidat à cerner et analyser les enjeux des sujets proposés au fil des différentes épreuves, à en percevoir la complexité et la diversité des approches possibles ;
- **une posture éthique et la connaissance des règles déontologiques** que l'on est en droit d'attendre d'un futur fonctionnaire, qui plus est lorsqu'il aura la responsabilité d'élèves.

#### Un recrutement de conseillers principaux d'éducation

Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une bonne connaissance et une appropriation du référentiel de compétences des personnels d'enseignement et d'éducation, en particulier des compétences spécifiques au CPE – référentiel de 2013 - et de la circulaire des missions du 10 août 2015. Ils doivent se reporter également au référentiel de formation du master MEEF « encadrement éducatif » (arrêté paru au journal officiel du 7 juillet 2019) et aux ressources en ligne sur le thème « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21<sup>ème</sup> siècle ».

Les compositions écrites, le dossier préparé pour l'épreuve de mise en situation professionnelle (fiche de renseignements individuelle – FIR), les exposés ainsi que les entretiens lors des épreuves d'admission sont l'occasion pour les candidats de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur la place et les responsabilités particulières des CPE dans un établissement scolaire.

Une grande attention est portée par le jury aux connaissances académiques dans différents domaines : sociologie, sciences de l'éducation, histoire du système éducatif, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, sciences et neurosciences cognitives, philosophie. La maîtrise de ces connaissances permettra au futur CPE de comprendre et d'analyser les situations professionnelles complexes auxquelles il sera confronté.

## **Les concours de recrutement externe et 3<sup>ème</sup> voie**

Il n'est pas attendu des candidats à ces concours qu'ils aient une expérience et une connaissance approfondies et concrètes du métier de CPE ni du fonctionnement « vécu de l'intérieur » du système éducatif.

Toutefois, le cadre réglementaire des concours - arrêté du 25 janvier 2021 - introduit une dimension de professionnalisation. Ainsi, l'épreuve 2 d'admissibilité et l'épreuve 1 d'admission – voir ci-dessus - comportent un questionnement faisant appel à la mise en pratique de compétences nécessaires à l'exercice des missions définies dans la circulaire. L'analyse d'une expérience acquise lors de stages ou de périodes d'alternance en EPLE constitue un atout pour la réussite au concours de même que celle d'échanges avec des professionnels. Pour l'épreuve 2 d'admission – épreuve d'entretien en appui sur des mises en situation - le fait d'avoir dédié une partie de son temps de formation à des situations d'observation et de pratique professionnelle peut utilement nourrir l'exposé du candidat.

Comme pour tout concours de ce niveau de recrutement, il est attendu des candidats qu'ils se préparent très sérieusement et aient une perception claire de l'engagement qu'ils s'approprient à prendre au regard du métier qu'ils souhaitent exercer. Ainsi, le jury veille à ce que les candidats aient une capacité à se projeter dans les missions qui seront les leurs s'ils sont lauréats du concours. Plusieurs éléments constituent des supports efficaces de cette projection : la connaissance et l'appropriation des textes officiels, des échanges avec des conseillers principaux d'éducation en responsabilité dans des établissements variés, l'accomplissement de stages lorsque cela est possible. Une analyse et un retour réflexif sur ces différents échanges et expériences doivent permettre d'enrichir et d'étayer la réflexion du candidat.

Par ailleurs, la préparation au concours et plus largement le cursus de formation doivent permettre aux candidats de s'appuyer sur des connaissances académiques solides, rigoureuses et bien maîtrisées de façon à être en mesure de les mobiliser à bon escient pour traiter les sujets qui leur sont proposés et répondre aux questions du jury. Dans le cadre de l'épreuve 2 d'admission, les candidats ont l'occasion de mobiliser leurs travaux de recherche pour montrer comment ces démarches ont contribué à l'élaboration et à la préparation de leur projet professionnel.

Enfin, il est attendu une capacité à problématiser les sujets, à l'écrit comme à l'oral, pour identifier un angle de traitement qui donne sens au plan de réponse que le candidat choisira d'adopter. Il doit servir de fil conducteur à la démonstration et permet de mettre en évidence la diversité des approches et des questions soulevées pour apporter une réponse argumentée.

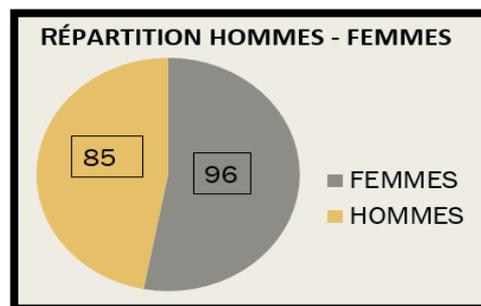
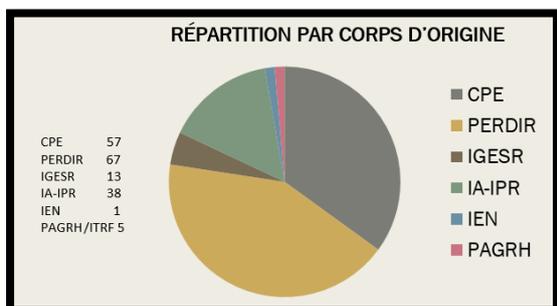
## **2. Bilan général des épreuves**

À l'instar des sessions précédentes, quelques données statistiques témoignent de la qualité et du niveau d'exigence du déroulé de la session qui a permis d'établir des listes principales à hauteur des postes offerts (400 pour le concours externe et 10 pour le 3<sup>ème</sup> concours) et des listes complémentaires dans le respect des possibilités ouvertes par le ministère (12 pour le concours externe et 3 pour le 3<sup>ème</sup> concours).

### **2.1. Composition du jury**

La nomination des membres du jury a fait l'objet d'un arrêté publié le 21 février 2024 (NB. Un arrêté pour chaque concours - externe et 3<sup>ème</sup> concours -). Le jury du concours externe comptait 181 membres dont 6 membres du directoire et celui du 3<sup>ème</sup> concours 34 membres, tous membres également du jury du concours externe.

Pour la session 2024, la répartition des membres du jury par corps d'origine et par sexe est la suivante :



Outre la volonté de parité, en faveur des membres féminins comme l'an passé (NB. Pour le 3<sup>ème</sup> concours, 18 femmes et 16 hommes), la diversité et l'équilibre des catégories professionnelles a permis de garantir tant à l'écrit qu'à l'oral le respect des principes d'équité et d'objectivité lors de l'évaluation des candidats. Le travail des commissions d'interrogation des épreuves orales (3 membres) s'est appuyé sur l'expertise d'au moins deux catégories professionnelles différentes mais dans la majorité des cas les trois principaux métiers étaient représentés : CPE, personnel de direction et corps d'inspection (IPR-EVS notamment).

Quelques personnalités dites à compétences particulières ont été associées aux travaux du jury afin d'amplifier la diversité des profils et de répondre aux exigences réglementaires notamment pour l'épreuve orale d'entretien avec le jury qui implique de faire appel à quelques personnels administratifs disposant de compétences dans le domaine de la gestion des ressources humaines (RH) :

- 5 IA-IPR de discipline
- 1 IEN
- 1 ITRF
- 4 personnels administratifs à compétence RH, soit le double de l'an passé.

## 2.2. Les statistiques générales

| <b>Concours externe</b>                  |             |
|--|-------------|
| <b>Nombre de postes</b>                  | <b>400</b>  |
| <b>Inscrits</b>                          | <b>3297</b> |
| <b>Présents (admissibilité)</b>          | <b>1661</b> |
| <b>ADMISSIBLES</b>                       | <b>776</b>  |
| <b>ADMIS</b>                             |             |
| <b>Admis sur liste principale</b>        | <b>400</b>  |
| <b>Inscrits sur liste complémentaire</b> | <b>12</b>   |

| <b>3<sup>ème</sup> Concours</b>          |             |
|--|-------------|
| <b>Nombre de postes</b>                  | <b>10</b>   |
| <b>Inscrits</b>                          | <b>1070</b> |
| <b>Présents (admissibilité)</b>          | <b>294</b>  |
| <b>ADMISSIBLES</b>                       | <b>23</b>   |
| <b>ADMIS</b>                             |             |
| <b>Admis sur liste principale</b>        | <b>10</b>   |
| <b>Inscrits sur liste complémentaire</b> | <b>3</b>    |

Les deux tableaux ci-dessus montrent le maintien de l'attractivité des concours de recrutement des CPE voire une légère amélioration puisque les nombres d'inscrits et de présents sont supérieurs à l'an passé pour les deux concours : pour le concours externe, 3 297 inscrits contre 3189 inscrits en 2023, et pour le 3<sup>ème</sup> concours, 1 070 inscrits contre 959 en 2023.

Le nombre de postes offerts aux deux concours a été maintenu à la même hauteur que pour la session 2023 : 400 pour le concours externe et 10 pour le 3<sup>ème</sup> concours. Au regard du nombre d'inscrits, la session garde un caractère sélectif puisque 12,1 % des candidats inscrits au concours externe sont admis et seulement 0,9 % au 3<sup>ème</sup> concours avec un nombre de postes offerts qui reste très limité. Cette sélectivité permet de répondre aux besoins identifiés par le ministère et d'établir sans difficulté des listes complémentaires de grande qualité.

| <b>Notes moyennes obtenues par les candidats du concours externe</b> |                            |  |
|--|----------------------------|--|
| <b>Ecrit (admissibilité)</b>   | <b>composition</b>         | <b>Analyse d'une situation éducative</b> |
| <b>Moyennes des présents</b>   | <b>8,92</b>                | <b>9,21</b>                              |
| <b>Moyenne générale du dernier admissible</b>                        |                            | <b>9,25</b>                              |
| <b>Moyennes des admissibles</b>                                      | <b>11,98</b>               | <b>12,32</b>                             |
| <b>Oral (admission)</b>  | <b>Epreuve sur dossier</b> | <b>Entretien</b>                         |
| <b>Moyennes des présents</b>   | <b>11,35</b>               | <b>12,03</b>                             |
| <b>Moyenne générale du dernier admis</b>                             |                            | <b>11,46</b>                             |
| <b>Moyennes des admis</b>  | <b>14,32</b>               | <b>14,26</b>                             |

| Notes moyennes obtenues par les candidats du 3 <sup>ème</sup> concours |                            |                  |
|--|----------------------------|------------------|
| <b>Ecrit (admissibilité)</b>   | <b>composition</b>         |                  |
| <b>Moyenne des présents</b>  | <b>7,93</b>                |                  |
| <b>Moyenne générale du dernier admissible</b>                          | <b>13,45</b>               |                  |
| <b>Moyenne des admissibles</b>   | <b>15.36</b>               |                  |
| <b>Oral (admission)</b>  | <b>Epreuve sur dossier</b> | <b>Entretien</b> |
| <b>Moyennes des présents</b>   | <b>12,61</b>               | <b>14,01</b>     |
| <b>Moyenne générale du dernier admis</b>                               | <b>14,09</b>               |                  |
| <b>Moyennes des admis</b>  | <b>15,49</b>               | <b>17,29</b>     |

L'analyse des notes obtenues par les candidats des deux concours (NB. Les notes sont au centième afin de départager et de classer les candidats) conduit à souligner la haute performance des admis qui, d'une manière constante, admissibilité puis admission, obtiennent des résultats largement au-dessus de la moyenne dans la majorité des épreuves. À cet égard, pour les deux concours, les résultats des majors de la session sont éloquentes :

- **Concours externe : la moyenne générale du 1<sup>er</sup> classé sur les quatre épreuves est 18,23**
  - Notes admissibilité :
    - Épreuve composition : 16,91/20
    - Épreuve analyse de situation : 17,27/20
  - Notes admission :
    - Épreuve sur dossier: 18,34/20
    - Épreuve entretien : 19,56/20
- **3<sup>ème</sup> concours : la moyenne générale du 1<sup>er</sup> classé sur les trois épreuves est 17,65**
  - Notes admissibilité :
    - Épreuve composition : 17,75/20
  - Notes admission :
    - Épreuve sur dossier: 18,25/20
    - Épreuve entretien : 16,52/20

Ce niveau élevé des résultats qui touche l'ensemble des admis se traduit aussi dans les barres d'admission : pour le concours externe, elle s'établit à 11,46 (11,54 en 2023) ; pour le 3<sup>ème</sup> concours, elle s'établit à 11,37 (12,87 en 2023), une légère baisse qui n'amoindrit pas la réussite globale des 10 admis.

### 2.3. Profil des lauréats

À l'instar des précédentes sessions, la sociologie du concours reste marquée par une très forte présence des femmes tout au long du processus. Ces candidates témoignent d'un très haut niveau de préparation et de

réussite. Pour le concours externe, elles représentent 76 % des inscrits, 81,2 % des admissibles et 79,5 % des admis. Pour le 3<sup>ème</sup> concours, elles représentent 73 % des inscrits, 69,5 % des admissibles et 90 % des admis.

| <b>Concours externe</b> | Nb d'inscrits | Nb de présents | Nb d'admissibles | Nb d'admis |
|-------------------------|---------------|----------------|------------------|------------|
| Femmes                  | <b>2506</b>   | <b>1275</b>    | <b>630</b>       | <b>318</b> |
| Homme                   | <b>791</b>    | <b>386</b>     | <b>146</b>       | <b>82</b>  |

| <b>3<sup>ème</sup> Concours</b> | Nb d'inscrits | Nb de présents | Nb d'admissibles | Nb d'admis |
|---------------------------------|---------------|----------------|------------------|------------|
| Femmes                          | <b>782</b>    | <b>209</b>     | <b>16</b>        | <b>9</b>   |
| Homme                           | <b>288</b>    | <b>85</b>      | <b>7</b>         | <b>1</b>   |

Les situations professionnelles que les candidats déclarent lors de leur inscription au concours témoignent d'une grande diversité puisque, pour le concours externe, plus de 50 catégories sont identifiées et recevables au regard des conditions réglementaires. Toutefois, la majorité des candidats se répartit sur cinq principales catégories qui, au final, correspondent à la quasi-totalité des admis. Pour le concours externe, les candidats déclarant être étudiant INSPE en 2<sup>ème</sup> année, contractuel dans le 2<sup>nd</sup> degré, assistant d'éducation, salarié du secteur tertiaire ou sans emploi - auxquels on doit ajouter quelques enseignants issus des corps du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré - représentent 93 % des admis soit 372 candidats. 265 admis, soit plus de 66 %, sont titulaires d'un Master MEEF au moment de leur inscription.

| <b>Concours Externe (catégories les plus représentées)</b> | Nb d'inscrits | Nb de présents | Nb d'admissibles | Nb d'admis |
|--|---------------|----------------|------------------|------------|
| Etudiants INSPE 2 <sup>ème</sup> année                     | <b>471</b>    | <b>420</b>     | <b>293</b>       | <b>182</b> |
| Contractuels 2 <sup>nd</sup> degré                         | <b>529</b>    | <b>305</b>     | <b>130</b>       | <b>67</b>  |
| Assistants d'éducation                                     | <b>893</b>    | <b>555</b>     | <b>235</b>       | <b>107</b> |
| Salariés Secteur Tertiaire                                 | <b>207</b>    | <b>33</b>      | <b>11</b>        | <b>2</b>   |
| Sans emploi  | <b>365</b>    | <b>104</b>     | <b>28</b>        | <b>10</b>  |
| Professeurs des écoles                                     | <b>42</b>     | <b>17</b>      | <b>3</b>         | <b>3</b>   |
| Certifiés  | <b>14</b>     | <b>4</b>       | <b>3</b>         | <b>1</b>   |

Pour le 3<sup>ème</sup> concours, le constat est identique, à l'exception des candidats déclarant être inscrit en 2<sup>ème</sup> année d'INSPE. Les six catégories qui apparaissent dans le tableau ci-dessous correspondent aux profils des 10 candidats admis.

| 3 <sup>ème</sup><br>Concours<br>(catégories des<br>admis) | Nb d'inscrits | Nb de présents | Nb d'admissibles | Nb d'admis |
|---|---------------|----------------|------------------|------------|
| Contractuels<br>2 <sup>nd</sup> degré                     | <b>138</b>    | <b>51</b>      | <b>3</b>         | <b>1</b>   |
| Assistants<br>d'éducation                                 | <b>251</b>    | <b>111</b>     | <b>5</b>         | <b>3</b>   |
| Salariés<br>Secteur Tertiaire                             | <b>219</b>    | <b>46</b>      | <b>7</b>         | <b>2</b>   |
| AESH  | <b>49</b>     | <b>15</b>      | <b>2</b>         | <b>1</b>   |
| Personnels de la<br>fonction<br>territoriale              | <b>13</b>     | <b>2</b>       | <b>1</b>         | <b>1</b>   |
| Sans emploi   | <b>114</b>    | <b>19</b>      | <b>4</b>         | <b>2</b>   |

Enfin, si le spectre des années de naissance des candidats inscrits est large, tant pour le concours externe (entre 1960 et 2002) que pour le 3<sup>ème</sup> concours (entre 1961 et 2003), il se resserre fortement si l'on considère les admis. Pour le concours externe, les admis sont nés entre 1972 (52 ans) et 2002 (22 ans) et 353 des admis soit 88 % sont nés entre 1992 et 2002 soit 27 ans de moyenne d'âge. Pour les 10 admis du 3<sup>ème</sup> concours, à l'exception d'un candidat né en 1967 (57 ans), les autres sont nés entre 1977 (37 ans) et 1990 (34 ans) soit une moyenne d'âge de 36 ans.

### 3. Les épreuves d'admissibilité de la session 2024

#### 3.1. L'épreuve 1 : composition

##### 3.1.1. Le sujet

**L'École a pour mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République. À ce titre, toute la communauté éducative doit être mobilisée et s'engager dans une action coordonnée à travers l'ensemble des apprentissages pour la formation de futurs citoyens.**

**À quelles conditions l'action collective, pédagogique et éducative, conduite tout au long du parcours des élèves, contribue-t-elle à assurer l'éducation à la citoyenneté au sein de l'EPL ?**

*Votre exposé, structuré et problématisé, se fondera sur des références réglementaires liées aux politiques éducatives mais aussi sur des apports académiques variés issus par exemple de la philosophie, de l'histoire, du droit, des sciences de l'éducation et des sciences cognitives.*

##### 3.1.2. Quelques pistes pour le traitement du sujet

###### 3.1.2.1 Analyse du sujet

#### **Quelques définitions des termes du sujet**

Des définitions doivent prendre place dans l'introduction de la copie en lien avec la problématique choisie.

Par exemple :

- **La transmission des valeurs de la République**

Les valeurs républicaines permettent à la République d'être une démocratie. Elles doivent être étudiées et connues pour être mieux comprises et partagées. Elles sont formalisées au sein d'un bloc de constitutionnalité qui recouvre les « principes fondamentaux reconnus par les lois de la République », constitutionnalisés depuis 1946 et repris dans l'actuelle Constitution. Ce bloc inclut les libertés introduites par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et celles instituées par les grandes lois de la III<sup>ème</sup> République, en particulier les textes sur la presse (1881), l'école (1881-1882), la liberté syndicale (1884), le droit d'association (1901), la séparation des Églises et de l'État (1905), auxquelles s'ajoutent la devise « liberté, égalité, fraternité » et l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution.

La transmission des valeurs de la République s'inscrit dans la perspective d'une histoire commune constituée d'événements marquants qui ont fait la République. Elle demande une réflexion sur la pensée des philosophes des Lumières, mais aussi sur les apports de travaux plus récents d'historiens, de philosophes, de sociologues. La réflexion peut aussi s'appuyer sur l'étude d'événements tragiques qui ont marqué l'histoire de la République. La Seconde Guerre mondiale, notamment, a conduit les citoyens à s'emparer activement du devenir de la Nation et à en renouveler le cadre constitutionnel, dans une compréhension plus large des valeurs fondamentales, permettant ainsi des avancées historiques dans le domaine de l'égalité des droits et des garanties sociales. C'est à travers la compréhension de cette culture historique que la société doit trouver les leviers permettant une continuité de la transmission des valeurs de la République à l'école, mais aussi au-dehors, afin de lier les générations entre elles et confirmer cette nécessité d'une société humaniste, tolérante et fraternelle.

#### – **Le projet de l'École**

Depuis sa création, l'École de la République est à la fois l'interprète et le véhicule le plus puissant de l'humanisme républicain. Pour se perpétuer, ses valeurs et ses principes doivent être expliqués et transmis de génération en génération. À ce titre, le Code de l'éducation affirme « qu'outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République » (article L. 111-1).

C'est ce qu'affirment avec force la loi d'orientation pour l'avenir de l'École de la République du 5 mai 2005, puis la loi de refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 : Chapitre 1er - les principes et missions de l'éducation - article 2 : « Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs ».

#### – **L'éducation à la citoyenneté au sein de l'EPL**

L'EPL doit être le lieu de la construction et du développement d'une culture de la citoyenneté permettant de mettre en perspective les compétences et les savoirs acquis au cours de la scolarité.

Les pédagogies pratiques en faveur de l'engagement et de la coopération, la participation active à la vie et l'organisation de l'EPL, l'expérience progressive de la responsabilité et de l'autonomie, sont autant de leviers pour aider les élèves à développer une capacité citoyenne fondée sur une meilleure compréhension du rôle de chaque citoyen au sein de la République.

Cette éducation doit s'inscrire dans une cohérence d'apprentissage adaptée au contexte de l'établissement, en tenant compte du contexte local, afin de permettre à chacun de pouvoir apprendre et réfléchir dans les meilleures conditions. La culture du jugement et l'exercice de l'esprit critique demandent ainsi que chacun puisse s'exprimer, que chacun soit en capacité de donner librement son avis et ses pensées de manière argumentée, par une démarche ancrée dans une culture commune appuyée sur la rationalité sans pour autant remettre en cause le droit de chacun à ses propres croyances. La distinction entre « savoir et croire » inscrite dans le principe de laïcité, qui protège chacun et assure une vie en collectivité apaisée et tolérante, est au cœur même de la construction du parcours citoyen, de l'appropriation de valeurs communes et de leur

diffusion en actes. L'Éducation aux Médias et à l'Information, dans la complexité de la place des réseaux sociaux actuellement, constitue un outil essentiel et une boussole dans les apprentissages.

### **Quelques problématiques possibles**

- Tous les enseignements ont en partage des finalités communes, leviers de l'éducation aux valeurs de la République, à la citoyenneté et à la laïcité. Comment prendre en compte les connaissances et les compétences acquises par les élèves pour les accompagner dans l'expression d'une citoyenneté active, engagée et solidaire ?
- La transmission des valeurs de la République invite à une diversité de modalités de mise en œuvre pour former les élèves à l'engagement individuel et collectif. Elle apporte une contribution active aux grands objectifs éducatifs, de connaissances et de compétences de l'école. En quoi et comment la politique éducative de l'établissement peut-elle relever le défi de l'engagement de tous, élèves et membres de la communauté éducative ?
- De l'école au lycée, le parcours citoyen s'adresse à tous les élèves pour les aider à prendre conscience de leurs droits, de leurs devoirs, de leurs responsabilités. Adossé aux enseignements, en particulier à l'enseignement moral et civique (EMC) et à l'éducation aux médias et à l'information (EMI), il concourt à l'éducation aux valeurs et aux principes de la République en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté. En quoi le volet éducatif du projet d'établissement est-il un levier pour favoriser la mobilisation de tous dans la construction du parcours citoyen de l'élève pour atteindre l'objectif fondamental de la transmission des valeurs et principes de la République ?

#### *3.1.2.2 Les principaux attendus dans le corps du développement*

### **Cerner les enjeux sociétaux et ceux de l'école dans le cadre des orientations nationales**

#### **– Les enjeux sociétaux**

La société française est construite sur un modèle de citoyenneté hérité de la Révolution française qui entend rassembler tous les membres du corps politique dans une citoyenneté indivisible, en relation directe avec l'État. Ce modèle est parfois interrogé, voire mis en cause dans un contexte d'évolution sociétale rapide traversé par une actualité vive, au nom de la défense ou de la revendication de particularismes.

Des tensions apparaissent entre respect de la loi et observance de la foi, entre connaissance scientifique et adhésion aux « vérités alternatives », entre appartenance citoyenne et recherche d'identités particulières, qui fragilisent l'adhésion au pacte républicain. La survenue d'événements tragiques, tels les attentats perpétrés sur le territoire national depuis 2015, accentuent le trouble dans la référence aux valeurs républicaines.

Comprendre les valeurs de la République, les respecter et adhérer pleinement à l'idéal commun qu'elles recouvrent, suppose une distanciation réfléchie par rapport au flux incessant de l'actualité. C'est aussi un enjeu majeur pour le devenir d'une société démocratique et républicaine consolidée dans ses exigences humanistes. Aujourd'hui, les principes républicains sont parfois remis en cause. Certains se réclament des sociétés dites multiculturelles pour défendre les particularismes, d'autres prônent la supériorité de la foi sur la loi. Des épisodes douloureux voire dramatiques notamment les attentats depuis une dizaine d'années touchent des personnes sur le territoire national. C'est l'essence même de la République qui est ainsi attaquée. Pour cette raison, il est indispensable de revenir à ces principes, de les connaître, de les transmettre à l'école.

#### **– Les enjeux pour l'école**

« La République ne pourrait exister si l'école ne formait pas ou ne formait plus de républicains. Cette mission n'est donc pas optionnelle, elle est obligatoire, justement parce que notre République n'est pas autre chose qu'une communauté de valeurs et que l'on est Français parce qu'on adhère à ces valeurs dont on connaît l'histoire et les combats. Ces valeurs n'ont pas à être

seulement proclamées et transmises par l'école comme des connaissances abstraites et théoriques, mais elles ont à être mises en œuvre effectivement. »

Promouvoir les valeurs de la citoyenneté de notre pays, celles de la République et leur dimension laïque, indissociable de sa construction politique au cours de l'Histoire, est au cœur des enseignements et de la vie des établissements. L'école du 21<sup>ème</sup> siècle a parmi ses objectifs l'éducation d'un citoyen en devenir, conscient de sa place et de son rôle dans un environnement international complexe.

Sans l'éducation, la transmission des valeurs de la République ne peut être assurée. L'École y contribue et se mobilise aux côtés de ses partenaires pour les valeurs de la République.

#### – **Les orientations nationales**

La loi d'orientation de l'École de 2005 formule l'exigence première de faire partager les valeurs de la République : « Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs. »

La loi de refondation de l'école de 2013 précise ces valeurs : « Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs. »

La loi pour une école de la confiance de 2019 confirme les textes précédents.

Entre 2013 et 2021, l'institution affirme de fortes attentes qui se traduisent par la publication de plusieurs textes réglementaires ou ressources. Par exemple :

- Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation du 25 juillet 2013
- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (décret du 31 mars 2015) :
  - L'affichage de la charte de la laïcité à l'école et des symboles de la République (circulaire n° 2013-144 du 6-9-2013)
  - La publication des programmes d'enseignement moral et civique (EMC) – BO du 26 juin 2015 Finalités : faire acquérir une culture morale et civique et un esprit critique
  - Publication du Vade-mecum de la laïcité à l'école le 30 mai 2018.

Face à la tragédie du 16 octobre 2020 "attentat de Samuel PATY" et plus récemment, à celle d'Arras survenue le 13 octobre 2023, le ministre souhaite que notre École se saisisse davantage encore de cette exigence qui s'impose à nous comme jamais. De nombreuses audiences et consultations ont été conduites, dont ont émergé des constats et des besoins partagés, sur la formation, sur le cadre juridique, sur la clarification des relations entre École et familles, etc.

À la rentrée 2021, toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées reçoivent un coffret réunissant trois ouvrages :

- - le Vademécum "La laïcité à l'école" ;
- - le recueil "L'idée républicaine" : repères notionnels et conceptuels ;
- - le recueil "la République à l'école" : points d'appui pédagogiques disciplinaires.

Cet ensemble de documents de référence permet aux équipes pédagogiques et éducatives de s'approprier, d'enseigner, de défendre et de faire vivre, à l'échelle de l'école ou de l'établissement, les valeurs qui fondent notre pacte républicain.

### **Identifier des leviers permettant la transmission des valeurs de la République dans la politique éducative et pédagogique au sein de l'EPL**

- **Quels sont les enjeux de la mission de faire partager les valeurs de la République dans la politique éducative et pédagogique de l'EPL ?**

Faire partager les valeurs de la République passe par des actions éducatives qui permettent :

- d'expliquer et donner du sens au règlement intérieur de l'école ou de l'établissement ;
- d'enseigner le pluralisme des opinions et des convictions ;
- de développer la complexité de la pensée par la maîtrise des savoirs fondamentaux, la culture, et notamment la lecture des grands textes ;
- de prévenir les discriminations : racisme, antisémitisme, sexisme, homophobie, etc ;
- de prévenir le harcèlement.

L'amélioration du climat scolaire passe par l'éducation aux valeurs de la République, qui fondent la cohésion nationale. Cette transmission passe par l'application stricte du règlement intérieur de l'établissement et par l'usage de la hiérarchie des sanctions. La transmission des valeurs républicaines, la laïcité, la citoyenneté, la culture de l'engagement et la lutte contre toutes les formes de discrimination est au centre de la politique éducative de l'établissement.

Les valeurs prennent sens quand elles sont exercées. L'établissement scolaire, espace où on apprend d'abord à vivre ensemble, devient alors, dans son organisation et son fonctionnement, un espace où l'on vit et où l'élève entre en responsabilité et en citoyenneté. Les activités scolaires, qui impliquent les élèves dans la classe ou hors de celle-ci, mobilisent les valeurs de la République (activités à caractère coopératif, responsabilisation par des tâches tournantes, projets collectifs, TPE, implication dans l'association sportive, prise de responsabilité et représentation de ses pairs dans les conseils de vie collégienne ou les conseils de vie lycéenne). Elles s'inscrivent pleinement dans le parcours citoyen.

Des points d'appui pour la mise en œuvre du parcours citoyen :

- l'enseignement moral et civique (EMC) constitue un des enseignements au centre du parcours citoyen de l'élève. Dans un contexte hors établissement, l'élève en premier lieu, sa famille, les personnels de l'éducation nationale, les partenaires, ont aussi l'occasion de valoriser le parcours citoyen de chacun ;
  - la place croissante de l'information dans la société rend indispensable l'éducation de tous les élèves à la lecture et à l'analyse des médias d'information. La Semaine de la presse et des médias dans l'école est le moment phare de l'année dans ce domaine ;
  - la circulaire sur la généralisation de l'EMI du 24 janvier 2022 et le rapport du CSEN « Éduquer à l'esprit critique » de juillet 2021 qui l'inspire, proposent de nombreuses pistes de travail pour renforcer l'éducation citoyenne et cyber-citoyenne des élèves à travers toutes les disciplines, en particulier par le développement des compétences de discernement critique, d'expression orale et écrite, de créativité et d'innovation, de collaboration et d'engagement ;
  - la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme est pérennisée autour de la journée internationale du 21 mars. La lutte contre le racisme et l'antisémitisme est une priorité de l'école. Elle s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'action ministérielle.
- **Oui mais comment ? Quels leviers ?**

Quelques leviers doivent prendre place dans le corps du développement de la copie du candidat en lien avec la problématique choisie et doivent être organisés dans un plan répondant à cette dernière. Par exemple :

- **L'autonomie de l'EPLÉ et le pilotage par le chef d'établissement**

L'autonomie de l'EPLÉ permet au collectif de construire une politique éducative et pédagogique au service de la réussite des élèves, en tenant compte de la spécificité du contexte local, des profils des élèves, et des compétences de chacun des acteurs. Le projet d'établissement constitue un outil de pilotage axé sur des objectifs permettant à chacun d'inscrire ses actions dans le cadre des programmes mais aussi en tenant compte des orientations prises par le collectif au regard des spécificités locales de l'établissement.

Le pilotage de cette politique par le chef d'établissement s'inscrit dans un cadre permettant un regard transversal bénéfique à chacun, que ce soit les élèves dans la construction de leur acquisition des savoirs, que ce soit dans les aménagements nécessaires de la transmission de ces savoirs par les enseignants, les personnels d'éducation et toute autre personne intervenant dans l'établissement.

C'est dans ce cadre organisationnel que le chef d'établissement doit construire une politique éducative et pédagogique basée sur une observation fine des besoins, ancrée dans des projets tenant compte de la spécificité de l'environnement, et dont l'évaluation permet d'ajuster la politique menée.

Le développement d'une stratégie éducative solidaire et bienveillante est la garantie d'un engagement partagé des acteurs de l'établissement vers la transition environnementale, via notamment une approche systémique pour mieux comprendre les liens entre le local et le global. La démarche d'implication et de mobilisation de tous les acteurs sur le sujet partagé de l'environnement est fédératrice et développe un esprit d'équipe territorial.

- **Les articulations indispensables entre le pédagogique et l'éducatif : les parcours éducatifs**

Étroitement liées aux différents parcours éducatifs, les instances dont le CESCE, permettent d'articuler une politique éducative locale à des programmes nationaux et à des sujets sociétaux. Ainsi, le parcours artistique et culturel trouve toute sa place dans une réflexion transversale. Le parcours avenir s'inscrit dans une réflexion globale de valorisation de l'acquis des savoirs des élèves, de leur consolidation si nécessaire au travers d'apports éducatifs ciblés pour chacun. Le parcours éducatif de santé, se construit dans un équilibre entre l'acquisition des savoirs et des connaissances dans les différents programmes et l'apport de compétences transversales (compétences psychosociales, prévention ...).

Enfin le parcours citoyen permet une variété d'approches afin de construire une politique d'engagement individuel et collectif des élèves. La réflexion collective permet de dégager des priorités, synonymes d'appropriation de thématiques qui correspondent aux stratégies de l'établissement : citoyenneté liée à l'histoire, citoyenneté liée à l'égalité, à la liberté, à la fraternité, sous toutes ses formes dont la solidarité.

- **Le CPE dans la communauté éducative, sa responsabilité au regard des enjeux**

Au sein de la communauté éducative, le CPE est un acteur central, par son observation du fonctionnement du collectif, par sa connaissance fine des élèves dans leurs individualités. Il permet un lien nécessaire entre les travaux et décisions prises en Conseil pédagogique, en CESCE et les actions menées au sein de l'établissement dans le cadre de la politique éducative. Le CPE participe à l'élaboration de la politique éducative de l'établissement. À ce titre, il contribue à la mise en œuvre et au suivi du volet éducatif du projet d'établissement. Il construit son activité, en tant que « chef du service » de vie scolaire, en tenant compte des enjeux de l'établissement, au regard du projet collectif, de l'ouverture, pour la réussite de tous les élèves.

Pour cela, il doit identifier et prioriser les domaines dans lesquels il va construire une politique de vie scolaire adaptée aux besoins des élèves. À cet effet, il s'appuie sur son équipe de vie scolaire (AED/AP). Le CPE joue un rôle essentiel par ses qualités personnelles et professionnelles. Il garantit une relation éducative soucieuse du bien-être de chaque élève dans un cadre socialisant, responsable et exigeant.

### 3.1.3. Points de vigilance

Il s'agit pour le candidat de bien cerner l'articulation entre les missions du CPE et la question des valeurs de la République contextualisée à l'échelle d'un EPLE :

- Le sujet doit être traité avec une approche précise de ce qu'est le projet de l'école dans sa globalité : la réussite et le bien-être de chacun ;
- L'approche et les propositions doivent être envisagées dans un contexte sociétal complexe, notamment sur la question de la mise en cause récurrente du principe de laïcité, sans pour autant en faire un objet de polémique : le principe lui-même ne peut être discuté, mais les leviers pour l'appliquer ou en renforcer la mise en œuvre ainsi que les valeurs qui sont interrogées alors peuvent faire l'objet d'un questionnement constructif ;
- La notion de partage doit être considérée en lien avec celle de la transmission dans le cadre de la transversalité dans les domaines éducatif et pédagogique, qui doivent apparaître chacun de façon équilibrée ;
- Les instances pédagogiques et éducatives doivent être mobilisées au service de la politique éducative de l'établissement ;
- L'action et les missions du CPE doivent être articulées entre les membres de la communauté éducative et des partenaires institutionnels (au sens large) ;
- La notion d'éducation en lien avec les apprentissages doit clairement identifier le rôle pédagogique du CPE dans le processus permettant complémentarité, cohérence et actions concrètes dans le parcours citoyen, intégrant les acquisitions de connaissances dans chaque discipline.

### 3.1.4. Conseils aux candidats

- Ne négligez pas le travail de définition des termes clés qui facilite la compréhension du sujet et la construction d'une problématique permettant de couvrir l'ensemble du sujet proposé.
- Veillez à une rédaction claire et élaborée de votre problématique. Elle doit aller au-delà d'une simple reprise ou reformulation du sujet et révéler une réflexion sur le sujet. Respectez le plan que vous annoncez et construisez un écrit dont les parties sont équilibrées. Évitez les propos caricaturaux.
- Les parties et sous-parties doivent apparaître clairement et être équilibrées. Des transitions doivent faciliter la lecture.
- Dans la conclusion, vérifiez que vous répondez bien à la question initialement posée dans le sujet. L'effort d'ouverture en fin d'écrit est attendu mais cela ne doit pas être fait de manière artificielle : un lien avec le sujet de départ est nécessaire. Pensez à prendre du temps pour la rédiger.
- Les connaissances et références à des auteurs sont indispensables mais elles doivent impérativement être mises en lien avec le sujet proposé au risque de produire un « hors sujet ». Par ailleurs, ces références doivent être précises : le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage doivent être donnés.
- La bibliographie est un outil pour affirmer ses connaissances théoriques mais aussi pour élargir sa réflexion. Il est important que les candidats s'y réfèrent et prennent connaissance des ouvrages proposés. Cela ne peut être une simple énumération de connaissance mais cela doit venir étayer le propos.
- Veillez à la qualité de l'orthographe et à l'utilisation d'une syntaxe correcte. Écrivez de façon lisible pour que le correcteur vous déchiffre sans effort. Prévoyez du temps pour vous relire.

Quelques rares candidats ont présenté des copies illisibles. Il est important d'être attentif à la qualité de sa copie (écriture, soin, paragraphes aérés) qui facilite la lecture.

- L'entraînement à la méthodologie de l'épreuve est fondamental pour réussir à gérer le temps et l'organisation de sa production. Entraînez-vous en traitant les sujets disponibles des sessions précédentes, en veillant à respecter la forme attendue et en évitant la précipitation et les travaux inachevés.
- Le rôle du CPE est à articuler avec celui de la communauté éducative. Attention à l'image du CPE qui travaillerait seul. Le rôle des assistants d'éducation et du service vie scolaire doit trouver sa place dans la politique d'établissement. La mobilisation des instances a pu être ignorée dans les copies les moins réussies, tout comme la notion de projet d'établissement ou des parcours éducatifs et des « éducations à ».
- Les enjeux sociétaux étaient bien évidemment à souligner et à articuler avec les missions du CPE.
- Veillez à ne pas vous appuyer uniquement sur des expériences personnelles, d'où l'importance de maîtriser tant les connaissances universitaires que réglementaires.
- Prenez le temps de vous relire, de travailler la conclusion, en un mot de gérer votre temps.

Les candidats doivent veiller à contextualiser le sujet au périmètre des actions du CPE. Même si les rappels historiques ne sont pas à négliger, il convient de souligner l'importance de la problématique éducative posée et de bien traiter la question des missions du CPE. La composition est un exercice académique qui a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à problématiser le sujet.

## **3.2. L'épreuve 2 : analyse d'une situation éducative**

### **3.2.1. Le sujet**

#### **Partie 1 :**

**Vous êtes CPE dans le collège XY d'une cité éducative. L'enquête de climat scolaire qui a été conduite l'année précédente a révélé des préoccupations partagées par toute la communauté éducative au regard du mal-être qu'expriment les élèves.**

**Dans la perspective d'une présentation à la communauté éducative des enjeux d'une démarche « École promotrice de Santé », le chef d'établissement vous demande d'élaborer un document de synthèse qui expose les relations de la santé et du bien-être des élèves avec leur réussite à l'école.**

#### **Partie 2 :**

**En vous appuyant sur les éléments du document de synthèse, vous formaliserez un plan d'action structuré qui permettra de mobiliser les personnels de la vie scolaire dans la stratégie de promotion de la santé que souhaite porter l'établissement.**

### **Dossier documentaire**

- **Document n° 1** : Éléments de restitution de l'enquête locale de climat scolaire conduite au collège XY au cours de l'année 2022/2023 [Extrait]

- **Document n° 2** : Extrait d'un relevé de conclusions du Groupe pluri-catégoriel décrochage scolaire (GPDS) du collège XY - janvier 2023

- **Document n° 3** : Cités éducatives et promotion de la santé mentale, retour sur le groupe pilote santé - février 2023 — FNES (fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé) - [https://www.fnes.fr/wp-content/uploads/2023/02/230214\\_Fnes\\_CiteEducatives\\_VF.pdf](https://www.fnes.fr/wp-content/uploads/2023/02/230214_Fnes_CiteEducatives_VF.pdf) - [Extrait - p.12] [Consulté le 14 octobre 2023]

- **Document n° 4** : Extrait de l'article « Les années du collège » de Jean CHAMBRY – Pédopsychiatre – La santé à l'école en 24 notions dir. Hélène Romano, Malakoff, pp. 214-216 - collection aide-mémoire - DUNOD – mars 2021

- **Document n° 5** : Les compétences psychosociales : un référentiel pour un déploiement auprès des enfants et des jeunes - extraits de la synthèse de l'état des connaissances scientifiques et théoriques réalisé en 2021 - <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/les-competencespsychosociales-un-referentiel-pour-un-deploiement-aupres-des-enfants-et-des-jeunes.-synthese-de-l-etat-des-connaissances-scientif> - Santé publique France - [Publié le 18 février 2022 – Mis à jour le 30 mars 2022] [Consulté le 14 octobre 2023]

- **Document n° 6** : La promotion de la santé et la réussite scolaire – Emily Darlington et Julien Masson- Maitres de conférence - DUNOD 2020 [Extraits – chapitre 4 – partie 1]

- **Document n° 7** : Extraits de la note du CSEN - Conseil scientifique de l'Éducation Nationale - Activité physique, fonctionnement cognitif et performances scolaires : niveau de preuve et grade de recommandation - rédigée par Kinga Igloi, Matthieu P. Boisgontier et Boris Cheval dans le cadre du groupe de travail « Bien-être à l'école » – Février 2022

- **Document n° 8** : Extraits d'un document du ministère de l'éducation Nationale - Le bien-être des élèves : Santé et sport - <https://www.education.gouv.fr/media/19610/download> [Consulté le 11 octobre 2023]

- **Document n° 9** : Projet « Mange du sport » - La santé à l'école en 24 notions dir. Hélène Romano, Malakoff, pp. 214-216 - collection aide-mémoire - DUNOD – mars 2021

- **Document n° 10** : Extraits de la circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016 - Mise en place d'un parcours éducatif de santé pour tous les élèves <https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo5/MENE1601852C.htm> - [Consulté le 11 octobre 2023]

- **Document n° 11** : Vadémécum - L'école promotrice de santé – Edusanté – MENJ – [Extrait p.17-18] - <https://eduscol.education.fr/document/1689/download> [Consulté le 17 octobre 2023]

### **3.2.2. Quelques pistes pour le traitement du sujet**

#### **3.2.2.1 Les attendus au regard des termes du sujet**

Le sujet a pour but de mesurer la capacité des candidats à se projeter dans un contexte d'établissement, afin d'y conduire une mission éducative globale autour de la santé et du bien-être des élèves, tous deux déterminants de réussite scolaire.

Si la préoccupation de l'école pour la santé des élèves n'est pas un fait nouveau, le développement du champ de la promotion de la santé dans le paradigme défini par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) conduit à considérer l'enfant non plus seulement comme un être physique, mais aussi comme un adulte en devenir avec un développement psychique et social. Le sujet est donc l'occasion de travailler un enjeu majeur, notamment après les conséquences de la crise sanitaire constatées auprès de nombreux élèves.

En établissement, ce sont bien souvent les CPE qui repèrent les premiers signaux de mal-être des élèves et sont amenés à les partager avec d'autres professionnels. L'école, au cœur des milieux de vie des enfants, est un espace propice aux pratiques collaboratives et partenariales, dans lesquelles le CPE doit inscrire son action. Cette réalité est d'autant plus nécessaire dans le cadre de l'éducation prioritaire et tout particulièrement dans celui des cités éducatives. Les réseaux collaboratifs permettent alors d'y mobiliser des ressources pour générer une réelle dynamique de promotion de la santé à l'échelle d'un territoire.

Dans une approche plus large que celle de la promotion de la santé, le concept d'école promotrice de santé est non seulement un levier pour lutter contre les inégalités sociales en matière de santé mais aussi un moyen d'améliorer la capacité de chaque jeune à agir, à faire des choix éclairés, à engager le changement dans son quotidien.

La thématique du sujet engage ainsi un collectif dans une recherche des conditions propices à un climat scolaire apaisé sur le temps long. Garant de la mise en œuvre d'une politique éducative en établissement, le chef d'établissement associe le CPE du fait de son expertise et en sa qualité de conseiller auprès de l'équipe de direction.

Cette thématique permet aux candidats de mettre en perspective les missions cardinales d'un CPE. À cet effet, les documents proposés ont été choisis car ils permettent d'explorer plusieurs échelles d'actions : depuis un relevé de conclusion d'un GPDS de ce collège jusqu'aux textes réglementaires sur le parcours éducatif de santé. Les documents offrent des pistes pour élaborer à partir d'une littératie en santé, un ensemble d'actions et de projets dans une démarche transversale et s'appuyant sur les interactions de l'établissement avec son environnement. Enfin, le plan d'actions attendu dans la seconde partie du sujet met en avant le rôle du responsable de service auprès des personnels de vie scolaire. Il ne s'agit pas d'établir une liste exhaustive d'actions ou de projets sans cohérence entre eux, mais bien de construire les conditions pour engager un collectif en capacité de répondre aux problématiques de l'établissement sur le sujet. S'agissant des assistants d'éducation, qui doivent être accompagnés pour jouer pleinement leur rôle et monter en compétences, il peut être pertinent de se poser la question de leur formation et de leur sensibilisation à la littératie en santé. Cela questionne aussi les gestes professionnels du quotidien garantissant un environnement physique et social favorable à la sécurité, à la santé et au bien-être des élèves ainsi que des personnels.

Il est attendu une capacité à mettre en perspective l'ensemble des documents qui sont suffisamment riches pour permettre à un candidat de se révéler autour de cette question d'actualité en académie avec le plan de formation sur la prévention en santé mentale, incluant a minima un CPE pour chaque établissement. L'école promotrice de santé est une démarche globale et intégrée, dans laquelle chaque établissement, dans son environnement singulier, doit renforcer les connaissances et les attitudes favorables à la santé et aux compétences psychosociales des élèves. C'est aussi un levier pour un CPE afin de marquer son expertise et d'apporter sa contribution éducative mais aussi pédagogique au service de la réussite des élèves que de s'emparer de cette question d'actualité.

### *3.2.2.2 Traitement du sujet : quelques pistes de réponse*

#### **Partie 1**

Outre la nécessité d'introduire et de conclure sa synthèse, le candidat doit proposer un document articulé qui permet d'aborder plusieurs aspects de la thématique à l'appui du dossier documentaire. Voici deux exemples qui pouvaient répondre aux attentes des correcteurs.

#### **– Santé et bien-être : déterminants de l'adolescence**

##### **1. Mal dans son corps : le mal-être propre à l'adolescent**

L'adolescence constitue une période spécifique dans le développement d'un jeune, entre enfance et âge adulte. Cette période d'entre-deux peut générer des signes de mal-être pouvant aller jusqu'au trouble chez l'adolescent en quête d'autonomie et confronté à la transformation de son corps. La connaissance scientifique est suffisamment aboutie pour identifier des signes d'alerte relevant de quelques catégories prototypiques [D4<sup>1</sup> Chambris].

---

<sup>1</sup> Document 4 du dossier documentaire

L'institution scolaire a pris en compte cette spécificité en dotant chaque EPLE d'un pôle infirmier-médico-social et d'instances dédiées à l'examen de la santé et du bien-être des élèves. Le collège X démontre l'écart de perception sur le bien-être dans l'établissement entre les élèves, les parents et l'équipe éducative [D1 ELCS]. L'extrait du GPDS révèle plusieurs profils d'élève pour lesquels une attention doit être portée à leur santé [D2 GPDS]. Le collège est donc bien le réceptacle des différentes formes de mal-être de l'adolescent entre l'école primaire et le lycée. Si les manifestations de ces signes sont connues, plus récente est la prise en compte de l'impact des compétences psychosociales pour accompagner positivement l'adolescence.

## **2. L'importance des compétences psycho-sociales pour réguler le stress à l'école**

La période du collège est marquée par des exigences nouvelles liées au parcours scolaire de l'adolescent, amené à se préparer à son premier examen, le DNB, et à poser les jalons de son orientation. Quand l'enfant se transforme, l'élève performe : cette mise en tension entre l'envie de se dépasser et de réussir et le besoin d'être rassuré et préservé, peut être à l'origine de manifestations de stress, de panique, voire de phobie [D4. Troubles anxieux].

Il apparaît que le travail sur soi à travers le développement des compétences psychosociales contribue à « réduire des symptômes de stress, d'anxiété ». Ces effets positifs sont scientifiquement démontrés [D5 programme CSP. Synthèse connaissances scientifiques].

L'élève gagne à se connaître « en tant qu'apprenant, prendre de la hauteur et s'observer en train d'apprendre ». D'où l'importance de « promouvoir la conscience de soi » [D6. Darlington-Masson]. Un travail personnel sur une meilleure connaissance de soi peut contribuer à prévenir les conséquences d'un stress auquel s'ajoutent la pression de l'examen emblématique du DNB en fin de 3ème et les premières décisions liées à l'orientation. Le bénéfice du développement des compétences psychosociales dépasse le cadre scolaire en prévenant les effets d'influences néfastes pour la santé.

## **3. L'influence des conduites addictives précoces**

La définition même de la promotion de la santé mentale rappelle que « la capacité d'une personne à se développer et à s'épanouir est fortement influencée par son environnement social immédiat » [D3. Cités éducatives]. Cette assertion prend tout son sens chez l'adolescent où « le sentiment d'appartenance à un groupe prend une place majeure, car le besoin d'être comme ses camarades l'emporte sur le besoin d'originalité » [D4. Chambris. Aspects développementaux]. La pratique sportive « améliore également l'hygiène de vie et permet ainsi de prévenir les conduites addictives » [D8].

La question de l'exposition des élèves aux écrans qui est exprimée comme source de plaisir par les élèves du collège X dans l'ELCS [D1 ELCS verbatim], constitue une des principales préoccupations des adultes de la sphère scolaire qui les recensent parmi les signes d'alerte du GPDS [Doc2. Elève Lakyle 5e]. La sphère familiale et partenariale est également sensibilisée à la problématique des écrans comme un enjeu de santé, dans le cadre de la co-éducation [D3. Cités éducatives]. D'autres formes d'addiction s'installent parfois à bas bruit dans des habitudes d'apparence anodine et pourtant nuisibles à la santé : les sucreries par exemple [D1]. L'adolescence est un âge déterminant pour la santé dès lors que le jeune se construit à partir d'influences et de modèles divers. Le facteur social revêt une telle importance à cet âge que l'impact sur la santé fait passer en second plan. Les attentes scolaires susceptibles de générer du stress ou des craintes peuvent être contournées ou compensées que d'autres références extrascolaires. Or, la santé et le bien-être se présentent comme les conditions préalables et nécessaires à la réussite scolaire.

### **– Santé et bien-être : un enjeu éducatif à l'École**

#### **1. Préserver les jeunes grâce à un environnement favorable**

L'environnement immédiat est reconnu comme « un déterminant majeur » ou encore un « élément central pour poser les bases d'une santé mentale saine » [D3]. L'environnement familial joue ainsi un rôle important sur le développement du jeune, encore très influencé par le comportement et les

habitudes de son entourage en matière de santé. Des actions sur les parents ont ainsi été développées pour accompagner le développement « des compétences parentales ». Le slogan « prendre soin c'est parfois dire non » étant présenté comme une difficulté rencontrée par les parents lors d'un échange en cité éducative [D3].

Le ministère de l'éducation nationale a pris la mesure de cette préoccupation en élaborant un guide « Une École bienveillante pour tous » offrant des pistes pour accompagner au mieux les élèves en identifiant les premiers signaux de mal-être afin de garantir un « environnement serein pour la réussite scolaire de chaque élève » [D8]. Protéger et prévenir se présentent comme deux des trois piliers de la promotion de la santé.

L'établissement X révèle dans l'enquête de climat scolaire une appréciation négative des élèves et de leurs parents sur l'environnement ouvrant en cela des pistes de réflexion [D1]. Si l'environnement bienveillant et protecteur constitue un enjeu éducatif qui relie tous les adultes, aussi bien les familles que les enseignants, les éducateurs et les partenaires, il ne saurait garantir l'appropriation de bonnes habitudes par les enfants même à l'âge de l'adolescence. La notion de parcours de santé semble être un levier aux vertus éducatives démontrées qu'il convient d'investir.

## **2. Amener le jeune à construire son parcours de santé**

Constitutives des programmes, les connaissances et compétences sur la santé contribuent, par leur enseignement à l'école, à aider les jeunes « à prendre des décisions au sujet de leur santé » [D3].

Cette construction est essentielle pendant l'adolescence où les jeunes « commencent à acquérir de l'autonomie » par rapport à leurs parents [D6].

La construction du parcours santé auquel est associé l'élève, présente l'intérêt de permettre au jeune « de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable » [D10]. L'émancipation du jeune passe par cette étape constitutive de son éducation qui se poursuivra tout au long de la vie grâce à l'apprentissage de la littératie en santé [D6]. Le collégien, acteur de son parcours de santé, opérant des choix éclairés sur ses besoins, est un citoyen en devenir. Il est fortement probable que cette posture, que les compétences psychosociales ne manqueront pas de consolider, soit un gage de bien-être pour lui et pour les autres. La singularité des parcours individuels de santé n'est pas incompatible avec la recherche d'un bien commun fondé sur le bien-être et les relations sociales. Dans cette perspective humaniste, ne serait-il pas judicieux de confier ce bien commun qu'est la santé, à ces mêmes acteurs conscients de leur propre santé ?

## **3. Confier aux jeunes la santé de leurs pairs pour une société en devenir**

Un projet expérimental conduit par deux professeurs d'EPS et de français, dans un établissement membre du réseau des écoles associées à l'UNESCO, intitulé « mange du sport », a permis de réinterroger la place des enfants dans leur rapport à la santé et aux autres [D9]. L'activité physique régulière, fondée sur le jeu et le plaisir, a reçu un écho très favorable dans ce projet primé en 2011 par l'AFPSSU<sup>2</sup>. L'originalité de ce défi éducatif repose sur la place de l'activité physique pendant les temps de récréation, sans recherche de performance, et l'institution de relais chez les pairs par des ambassadeurs de santé. Or, au-delà du plaisir et du bien-être personnels, la dimension altruiste du projet fait « du plaisir partagé », « un élément de cohésion sociale » et contribue ainsi à faire société.

C'est bien le principe de la cité éducative qui cherche parfois sur les questions de santé à « faire connaître les actions auprès du conseil citoyen » afin de toucher un public large et de le sensibiliser aux enjeux de santé [D3].

Si les parents sont des acteurs essentiels dans l'environnement de l'enfant, les jeunes peuvent être eux-mêmes des passeurs auprès de leurs pairs [D11]. Ainsi, la démarche de labellisation vers une école promotrice de santé, conduit-elle nécessairement les jeunes à être des acteurs de premier plan au sein de la cité, découvrant et faisant découvrir leur pouvoir d'agir. Si le discours entre pairs et l'effet d'influence positive entre jeunes sont reconnus comme de puissants vecteurs de

---

<sup>2</sup> Association Française de Promotion de la Santé dans l'environnement Scolaire et Universitaire

transformation des habitudes et des mentalités, alors les jeunes sont devenus leur propre ressource. Cela suppose de les associer aux décisions, qu'elles concernent la participation au CESCE comme la réflexion sur les espaces et le bâti en faveur d'un climat apaisé. D'un environnement protecteur qui vise à préserver l'enfance du point de vue des adultes, l'histoire évolue vers des parcours de santé individuels écrits avec la contribution des jeunes eux-mêmes, démontrant leur maturité. Plus récemment, les jeunes se sont vu confier la santé sur la planète dans une démarche proche de celle du développement durable où chaque action est un petit pas en avant pour préserver la vite et l'humanité. C'est la finalité de toute enseignement et en cela c'est une réussite.

## **Partie 2**

Une brève introduction doit permettre de contextualiser le plan d'action : objectifs ; moyens et actions déployés ; calendrier.

Le développement, qui présente le plan d'action, doit mettre en relation la politique éducative de l'établissement et la contribution des personnels de vie scolaire. Il peut s'articuler autour de 2 ou 3 points illustrés par 1 ou 2 actions. Quelques pistes possibles :

- Veiller à la sécurité affective et à un climat relationnel positif : attitude accueillante et chaleureuse envers les jeunes et leurs parents, aménagement des lieux favorisant le bien-être, application éducative du règlement intérieur, valorisation des élèves et de leurs réalisations.
- Veiller à la sécurité physique des élèves : élaboration d'un plan de surveillance et de gestion des situations de conflit/crise, gestion de l'affluence des élèves, respect des normes en matière de sécurité et de salubrité, mesures pour assurer la sécurité lors des déplacements aux alentours du collège et dans les lieux fréquentés par les jeunes).
- Animer des activités hors du temps de cours : offre d'une gamme d'activités qui répondent à des intérêts variés et disponibilité du matériel nécessaire - animation méridienne, lien avec l'association sportive -, aménagement des horaires et du transport pour favoriser le sommeil, les apprentissages et la saine alimentation – question des emplois du temps -.

S'il faut éviter avant tout de proposer une liste d'actions sans cohérence d'ensemble ni ligne directrice, il est possible que le plan d'action soit présenté sous la forme d'un tableau synoptique.

### **3.2.3. Conseils aux candidats**

L'épreuve requiert une parfaite gestion du temps qui suppose d'abord une lecture rapide et efficace des documents proposés de manière à les qualifier et à définir la problématique qui va être le fil rouge de la note.

Le document de synthèse doit faire émerger les qualités d'analyse et de réflexion du candidat. Les textes doivent, sans être paraphrasés, alimenter, nourrir le contenu de la note et être complétés de points de vue personnels étayés et si besoin illustrés par l'expérience de l'exercice professionnel.

**Dans la forme**, il convient de rappeler que l'écriture, l'orthographe et le vocabulaire doivent être soignés, d'éviter les phrases très longues et d'organiser sa copie en délimitant les paragraphes par des sauts de lignes.

Dans le cadre de la préparation de l'épreuve, il convient de s'entraîner :

- **à problématiser**. En effet, la problématique n'est pas une simple question, c'est la mise en tension d'un sujet sur une politique éducative qui doit aussi situer le CPE ;
- **à élaborer un plan**. Celui-ci doit permettre une organisation efficace de la pensée, il permettra au lecteur/correcteur de suivre le cheminement proposé par le candidat.

**Pour la rédaction du document de synthèse**, une attention particulière mérite d'être portée à la construction de l'introduction. Elle doit conceptualiser le sujet et en définir les termes clefs. Elle comporte une amorce, une présentation des enjeux et des concepts, une problématique et une annonce du plan qui va permettre de répondre à cette problématique.

Dans le développement, il convient de bien identifier les parties et les sous-parties. Celles-ci gagneront à être introduites par des transitions claires, gages de la fluidité du propos. Tous les documents sont exploités (leur numéro est cité) et sont mis en relation, ils doivent être intégralement utilisés dans le document de synthèse.

Pour cela, il est nécessaire de les avoir au préalable bien analysés pour pouvoir les utiliser avec la plus grande pertinence possible. Il faut bien repérer dans le corpus les parties de texte qui seront analysées. La culture professionnelle que l'on est en droit d'attendre d'un candidat à un concours externe s'étant bien préparé est donc fondamentale s'il veut respecter les contraintes temporelles de l'exercice (cinq heures).

Le document de synthèse comporte une conclusion. Celle-ci doit également être construite et permettre de répondre à la problématique. Elle a aussi pour objet d'ouvrir plus largement le sujet et sa thématique. Cette conclusion n'introduit pas la seconde partie.

**Pour la seconde partie**, la construction de la réponse doit s'appuyer sur la capitalisation des acquis de la partie 1 et ainsi éviter l'effet "catalogue". Les deux parties de l'épreuve sont liées solidement du point de vue du sens et ne doivent pas être traitées indépendamment, sans lien logique.

**Les meilleures copies** posent une analyse pertinente de l'ensemble des documents. Elles présentent des connaissances pratiques intéressantes et utilisent l'actualité à bon escient. Les candidats s'appuient judicieusement sur la vérification des sources d'informations et utilisent des apports en sciences sociales et en sciences de l'éducation. Les meilleures copies sont celles qui ont contextualisé l'action de formation dans le temps et sur des objectifs en lien avec le diagnostic du document de l'internat Y.

**Une bonne copie** est une production dans laquelle on retrouve des convictions et des démonstrations.

**Dans certaines copies**, les documents sont mal, partiellement ou insuffisamment exploités. Ils sont parfois seulement cités sans que les relations entre eux soient mises en évidence. Certains candidats, faute d'une étude approfondie des documents, commettent des contresens ou trahissent la pensée de l'auteur. De la lecture et de la compréhension des documents dépend donc la qualité de la proposition du candidat. Cet exercice requiert une préparation rigoureuse, comportant des entraînements dans les conditions de l'épreuve. Les documents ne doivent pas être des prétextes à récitation sur des actualités éducatives. L'attendu n'est pas un résumé de l'ensemble des documents composant le dossier.

La dimension pédagogique a été trop souvent la grande absente des réponses des candidats qui ont cherché à se concentrer sur des organisations plus que sur des dimensions éducatives, dans trop de longueurs, qui ne servaient pas concrètement les enjeux.

Si les citations sont intéressantes et peuvent venir illustrer le propos, elles doivent être utilisées avec discernement et parcimonie. Elles ne peuvent se substituer à une reformulation intégrant l'analyse des textes faite par le candidat.

Enfin, le candidat doit montrer qu'il connaît les fonctions, les rôles et les attributions des personnels formant la communauté éducative, et finalement, qu'il comprend le système éducatif, la transcription des politiques publiques appliquées au plan local, avec une hauteur de vue. Les références aux instances consultatives et délibératives ainsi que les attributions de chacune d'elles démontreront l'appropriation par le candidat des enjeux et complémentarités entre celles-ci. Il s'agit de bien relier tous les éléments de connaissances acquis pendant l'année de préparation et les utiliser à bon escient dans le contexte du sujet.

Nombre de candidats ne font pas référence aux personnels de la vie scolaire comme demandé dans le sujet. Les candidats sont invités à s'appuyer sur le repérage de mots-clés pour faciliter la compréhension du sujet.

**Dernier conseil pratique** : il est important de garder du temps pour la relecture de la copie et d'éviter des formulations toutes faites comme : « *de tout temps... depuis toujours* ».

## 4. Les épreuves d'admission de la session 2024

### 4.1. Première épreuve : épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury.

#### 4.1.1. Un exemple de sujet

## SUJET

**Comment le CPE peut-il participer au renforcement de l'engagement des élèves et des parents dans la lutte contre le harcèlement scolaire ?**

**Votre exposé s'appuiera notamment sur les éléments du dossier documentaire annexé au sujet.**

### Composition du dossier

- **Document n° 1** : Service-public.fr. « Le harcèlement scolaire devient un délit : ce que dit la loi ». Disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15548> [Extraits] - [Consulté le 24 janvier 2024]

- **Document n° 2** : Santé publique France. « Les compétences psycho-sociales ». Disponible sur <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/sante-mentale/depression-et-anxiete/documents/infographie/les-competences-psychosociales> [Consulté le 24 février 2024]

- **Document n° 3** : France. Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques. Le dispositif des ambassadeurs « Non au Harcèlement » *Guide des ambassadeurs lycéens*. Disponible sur <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/le-dispositif-des-ambassadeurs-non-au-harcèlement-323021> - extraits [Consulté le 24 janvier 2024]

- **Document n° 4** : Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques. Mallettedesparents.education.gouv.fr Grille d'observation des signaux faibles à la maison. Disponible sur <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID222/agir-pour-combattre-le-harcèlement> [Consulté le 24 janvier 2024]

### **4.1.2. Observations des interrogateurs et conseils aux candidats**

Le jury souligne la bonne préparation de la plupart des candidats admissibles. Il en déduit que les constats et les conseils énoncés dans le précédent rapport ont été pris en compte et restent totalement valides.

#### **4.1.2.1 L'exposé du candidat**

**L'épreuve demande un travail exigeant d'appropriation du sujet**, de cadrage et d'élaboration de la réponse. Entre le contexte précis donné par la question et les ressources documentaires d'acception large, les candidats doivent réaliser une synthèse tenant compte à la fois des conditions réelles d'exercice en établissement et des finalités générales du cadre institutionnel. Plus que des savoirs exhaustifs, elle requiert une compréhension globale des enjeux de mise en œuvre des connaissances acquises.

**Une majorité de candidats a bien analysé les sujets et a su tirer profit du corpus de documents tout en respectant le format imposé** (20 minutes). Une méthodologie a été mise en œuvre pour présenter le sujet et exploiter les documents. La structuration de l'exposé est généralement organisée selon un plan annoncé mais pas toujours suivi avec rigueur.

**Les meilleurs exposés s'appuient sur le corpus de documents mais savent s'en éloigner (éventuellement en utilisant la ressource numérique autorisée) pour répondre de façon complète à la question posée.** Ils envisagent le sujet à la fois sur le plan théorique et réglementaire et proposent une opérationnalisation adaptée. Certains candidats ne présentent pas les documents du dossier, d'autres au contraire reprennent presque intégralement les éléments fournis. Une présentation rapide de l'ensemble des documents précisant leur nature apparaît comme la plus judicieuse.

**Les connaissances personnelles sur la thématique abordée ou le système éducatif sont très variables** selon les candidats pouvant aller de l'excellence à l'absence. Les introductions sont parfois trop courtes. Il faut absolument définir tous les termes du sujet.

**Les problématiques reprennent souvent la question proposée.** De fait, elles manquent d'ouverture et ne permettent pas d'aller vers d'autres champs d'investigations reliés au sujet posé.

**Les exposés de qualité sont constitués d'une analyse poussée et agrémentée de connaissances** certaines sur l'institution, le fonctionnement d'un EPLE et les valeurs de la République. Les apports personnels sont enrichis par quelques recherches sur Internet. Les candidats se détachent de leurs notes et évitent le catalogue d'actions et penser à se situer à l'échelle d'un EPLE.

**Certaines présentations numériques sont construites et bien formalisées mais dans certains cas, elles restent inachevées, peu lisibles** (tableau avec colonnes non alignées, des erreurs d'orthographe ...); ce qui peut pénaliser les candidats. Des candidats ont réussi brillamment l'épreuve sans document projeté.

L'utilisation de supports prélevés sur Internet ou sur un drive a pu desservir des candidats qui se sont éloignés du sujet à traiter.

**De nombreuses présentations sont réussies d'un point de vue formel** mais elles se révèlent peu étayées en termes de réflexion sur les enjeux éducatifs et laissent les candidats démunis lors des échanges avec le jury.

**Nombreux sont les candidats qui ont proposé un plan type** : *les enjeux, la place du CPE, les limites*. Ce type de plan, s'il peut être pertinent, n'a pas toujours permis au candidat d'élargir son propos ni de l'enrichir de ses expériences professionnelles et personnelles.

#### 4.1.2.2 Échange avec le jury

**L'échange avec le jury permet de pousser la réflexion du candidat** et d'analyser sa capacité à mobiliser ses connaissances mais aussi ses propositions. Les échanges révèlent des candidats qui ont très souvent une connaissance large du système avec un engagement fort. Peu de candidats admissibles se sont révélés ne pas être à leur place. Ils n'hésitent pas à faire reformuler les questions et à dire quand ils ne connaissent pas la réponse, plutôt que d'inventer des solutions.

**Les échanges permettent de mettre en évidence le niveau de préparation des candidats**, leur capacité à se projeter dans les missions de CPE et leur connaissance des grands enjeux du système éducatif. Ils sont l'occasion de révéler le potentiel des candidats et de vérifier leur adhésion aux valeurs du service public. Les candidats manquent parfois d'audace pour choisir des solutions adaptées dans la mise en situation. Ils préfèrent énumérer un ensemble d'actions sans clairement affirmer des choix. Les questions posées ou les mises en situation proposées par le jury, visent à mesurer la réflexion et l'analyse des candidats, et plus particulièrement leur capacité à se projeter en tant que futur CPE dans des contextes variés. Il est attendu des candidats qu'ils précisent des pistes d'action mettant ainsi en évidence leur capacité à travailler en équipe, à se situer au sein de la communauté éducative et à faire preuve de bon sens.

**Les écarts entre les candidats sont importants au niveau de la maîtrise du stress, de la qualité de l'expression** ainsi que de la capacité à argumenter et à tenir bon sur des convictions et des positions. Les meilleurs candidats sont en mesure de faire la démonstration de leurs connaissances théoriques et de montrer avec efficacité comment ils les déclineront dans leur futur métier. Ils parviennent à montrer qu'ils sont animés par des valeurs fortes.

**Les échanges avec le jury permettent d'approfondir certains points de l'exposé** (maîtrise des enjeux, exploitation du corpus, explicitations de certaines propositions...), de vérifier les connaissances des candidats (sur l'EPLE, le cadre institutionnel, les missions du CPE...), appréhender la qualité de leur réflexion, leur capacité à échanger (écoute, remise en question, registre de langage utilisé...), sonder leurs motivations pour exercer le métier de CPE. L'échange s'apparente dans la plupart des cas à une discussion, plus qu'à une superposition de questions, sauf lorsque le candidat peine à développer ses réponses, ou à argumenter ses choix. Le jury cherche avant tout à permettre l'expression de la réflexion du candidat et non à obtenir une réponse attendue. Quand certains éléments clés d'un texte ne sont pas explorés, les membres du jury peuvent y revenir pour demander au candidat de les analyser ou de les illustrer à travers les missions du CPE.

**Le temps d'échanges a pu être ressenti comme long avec certains candidats** qui n'étaient pas en mesure d'appréhender l'enjeu du dossier ou qui n'en ont proposé qu'une simple relecture. L'expression et le niveau de langage doit être correct. Les candidats en difficulté sur le fond ont du mal à garder un niveau d'expression satisfaisant.

#### 4.1.2.3 Utilisation de la ressource numérique

Un matériel informatique – micro-ordinateur – est fourni au candidat pour lui permettre d'accéder à internet et d'utiliser toute ressource, complémentaire au dossier, qu'il jugera pertinente. Le jury peut interroger le candidat sur le choix et l'utilisation des ressources ainsi mobilisées.

Il convient de souligner que c'est bien la prestation orale qui est évaluée et non la qualité du support présenté. Nombreux sont les candidats qui ont préparé des documents sur leur espace numérique et qui dès le début de l'épreuve, sans même prendre le temps de lire le dossier remis, cherchent à identifier leurs réponses en puisant dans ces ressources préfabriquées.

Le jury rappelle que l'utilisation de la ressource numérique permet d'enrichir la présentation du candidat et non de masquer une difficulté à analyser ou à problématiser le sujet. La réflexion du candidat et ses connaissances institutionnelles garantissent une présentation de qualité.

#### 4.1.2.4 Points forts

**Les meilleurs candidats** témoignent d'une capacité à lier leurs connaissances avec les attendus de l'épreuve en reprenant les termes du sujet ou pour la problématique qu'ils choisissent. Ils savent construire et illustrer par des exemples pertinents, clairement énoncés et placés dans le contexte. Ils se projettent avec pertinence dans la mission du CPE et parviennent à proposer des actions pertinentes et argumentées. Lors de la phase d'entretien, ils ont su produire des réponses courtes, argumentées, structurées qui permettent au jury un questionnement fin.

Les meilleurs candidats sont ceux qui font un lien entre leur exposé et les réponses apportées aux questions du jury. Ces mêmes candidats sont capables d'ajuster leur analyse pour reconsidérer leurs premières affirmations. Leur réflexion se construit à partir du questionnement que le jury leur propose.

#### Quelques clés de réussite :

- **Les atouts de communication** : le niveau et la clarté de l'expression ; savoir s'adresser à chaque membre du jury ; une voix ferme et posée ; le dynamisme et l'enthousiasme ; l'attitude corporelle ouverte et professionnelle ; le sang-froid.
- **Les atouts de la réflexion** : le réalisme des situations proposées ; la prise en considération du contexte d'un établissement ; la connaissance et le contenu des sigles, instances et dispositifs.
- **Les atouts du positionnement** : se projeter de façon assumée dans la fonction de CPE.

#### 4.1.2.5 Points faibles

**Les candidats qui ont le moins bien réussi** la phase d'entretien sont souvent ceux qui ont évoqué un grand nombre de connaissances lors de l'exposé, en prenant le risque d'attirer l'attention du jury sur de nombreux points réglementaires, techniques, éducatifs, pédagogiques sans les maîtriser totalement. Certains méconnaissent le contexte institutionnel et même parfois les références indispensables que sont le référentiel de compétences de 2013 et la circulaire de mission de 2015 relatifs au métier qu'ils ambitionnent de pratiquer.

Des candidats partent systématiquement sur le format du projet, sans en adopter la démarche. La partie réflexive de l'exposé, qui suppose de questionner les enjeux du sujet, est souvent très réduite, voire parfois, inexistante. Le dossier préparatoire est peu utilisé dans les échanges devant les examinateurs, et l'articulation présentation du dossier/projection dans les fonctions de CPE manque de fluidité dans l'enchaînement.

Certains candidats n'évitent pas l'écueil d'une analyse très superficielle du sujet et se précipitent sur la présentation d'une liste d'actions potentielles. Le rôle et la place du CPE n'apparaissent pas clairement.

Dans le cadre des échanges avec le jury, des candidats rencontrent des difficultés à "prendre position" lorsqu'une décision nécessite un arbitrage ou une réaction rapide. La possibilité d'en référer au chef d'établissement a été parfois perçue comme une possibilité de ne pas faire de choix. Certains candidats ont présenté le CPE qui agit seul, sans recours à d'autres acteurs, sans évoquer le rôle et l'implication de l'équipe de direction.

#### 4.1.2.6 Conseils aux candidats

Quelques conseils qui peuvent concourir à la réussite de l'épreuve :

- **En amont de l'épreuve** : travailler les textes fondamentaux et les connaître (élections, punitions, sanctions, CVC, CVL, CESCE, conseil pédagogique etc.) ; lire quelques ouvrages afin d'avoir des idées claires sur l'éducation, le système éducatif, l'École, les valeurs de la République ; connaître les enjeux du système éducatif et l'actualité ; prendre conscience que le métier de CPE demande autant de savoir-être que de savoir-faire ; approfondir sa connaissance de tous les établissements ; effectuer des stages et échanger avec des CPE sur leurs missions ; travailler sur l'aisance à l'oral et adopter un niveau de langage professionnel.
- **Durant le temps de préparation** : analyser le sujet et s'emparer des enjeux ; prendre le temps de réfléchir et d'analyser les documents ; la ressource numérique peut être un appui concret si elle permet de produire un support qui peut être créé par le CPE ou une fiche d'action synthétique en lien avec le sujet. Le jury rappelle que le support numérique éventuellement présenté par le candidat n'est pas évalué. Durant la préparation, il s'agit d'abord et avant tout de lire, comprendre et analyser les documents composant le dossier et si besoin, de passer un temps limité à la conception d'un support numérique.
- **durant l'exposé et l'entretien** : bien gérer le temps imparti ; être dynamique, motivé et motivant ; savoir exploiter avec justesse ses aptitudes et ses compétences personnelles ; entrer réellement en dialogue avec le jury, saisir les « perches » tendues ; ne pas interrompre le jury, ne pas commenter les questions posées ; faire reformuler les questions si celles-ci n'apparaissent pas suffisamment claires ; prendre le temps d'analyser les questions posées ; essayer de comprendre le cheminement du jury ; parvenir à "calibrer" ses réponses, en s'attachant à les développer, sans se répéter, ni chercher à "gagner du temps".

**Points de vigilance :**

- Attention aux conclusions "polémiques" qui pourraient amener des controverses non maîtrisées dans le questionnement.
- Ne faire ni paraphrase ni résumé des documents mais les analyser et en tirer des éléments de réponses qui soient à propos.
- La recherche numérique ne doit pas se substituer à l'analyse du corpus de documents. Les candidats qui s'inspirent largement de productions trouvées en ligne se trouvent en difficulté lors de l'entretien lorsqu'ils doivent expliciter ou préciser certaines affirmations.

## 4.2. Deuxième épreuve : épreuve d'entretien

### 4.2.1. Les mises en situation proposées par le jury

Chacune des situations présentées ci-dessous doivent permettre au candidat de répondre aux deux questions suivantes :

- Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?
- Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?

Quelques exemples de « mises en situation » soumises à la réflexion des candidats admissible à la session 2024 :

- Vous êtes CPE dans un collège, situé en zone rurale. Une élève de 3ème jusque-là sans histoire s'absente soudainement pendant plusieurs jours. Vous joignez la famille qui vous explique que leur fille ne veut plus sortir de son lit ni venir au collège. Pourtant cette dernière est une bonne élève et n'a jamais présenté de difficulté particulière.

- Vous êtes C.P.E. en lycée. Une élève d'une classe suivie par un autre C.P.E. vous informe qu'elle reçoit des menaces sur Instagram suite aux critiques qu'elle a formulées sur l'attitude de certains garçons. Elle se dit harcelée car elle refuse de diffuser une photographie dénudée d'elle sur le groupe Instagram de la classe.
- Vous êtes C.P.E. dans un collège. La déléguée d'une classe de 3ème vous informe que plusieurs élèves de 6ème dont son petit frère affirment ne pas pouvoir accéder aux sanitaires sur les temps de récréation. En effet, un groupe d'élèves de 3ème, majoritairement des garçons, stationnent en permanence dans les toilettes et s'amuse à leur faire peur.
- Vous êtes C.P.E. en collège. Dans le cadre d'une action de prévention santé à laquelle vous participez, une élève de 5ème affirme qu'elle consomme régulièrement du cannabis avec un A.E.D. et que cela lui fait du bien. L'A.E.D. lui a dit que dans certains pays cette pratique était autorisée car elle permettait de soigner les maladies.
- Vous êtes C.P.E. dans un lycée. Lors d'un conseil de classe, la fatigue chronique et les changements d'humeur réguliers d'un élève de seconde sont signalés par les enseignants. Vous recevez la mère. Cette dernière vous explique qu'elle travaille le soir et que son enfant seul, passe beaucoup de temps devant les écrans.

#### 4.2.2. Observations des interrogateurs et conseils aux candidats

À l'instar de l'épreuve d'entretien, les membres du jury ont fait le constat d'une bonne compréhension des enjeux de l'épreuve par la plupart de candidats. Le présent rapport reprend les constats et les conseils énoncés l'an passé et dont la pertinence reste valide.

##### 4.2.2.1 Observations sur le fond et la forme

#### **Exposé des candidats (5')**

Les candidats ont en général utilisé le temps imparti de façon pertinente en s'appuyant sur une analyse réflexive de leur parcours, en mettant en perspective leur motivation et la projection dans le métier et en suscitant l'intérêt du jury. Ils ont utilisé sans difficulté les 5 minutes et se sont exprimés dans un discours fluide et construit. Les exposés ont été préparés et structurés dans la grande majorité des cas. Cette première partie de l'épreuve permet au candidat d'adopter une posture, d'afficher des convictions et des valeurs professionnelles.

L'annonce du plan est présente dans la majorité des exposés, souvent thématique : formation, parcours professionnel, motivations. Plus rarement une entrée par compétences est choisie, ce qui nécessitait de la part du candidat une plus grande réflexion sur son parcours.

Les meilleurs candidats sont très à l'aise dans l'expression orale. De nombreuses présentations sont vivantes et argumentées et mettent bien en perspective l'expérience du candidat, les compétences acquises et ses motivations. À l'opposé, certains candidats ne parviennent pas à se détacher de leur narration et de l'aspect descriptif de leur parcours. Ils rencontrent des difficultés pour se projeter dans le métier de CPE par des choix pertinents puisés dans leur propre expérience passée.

Pour les candidats qui ont une expérience dans l'éducation nationale (AED, responsable MLDS...), la capacité à prendre de la hauteur sur leur parcours professionnel permet une présentation claire. À l'inverse, certaines expériences peuvent enfermer les candidats dans leurs pratiques, ce qui nuit à leur propos.

La différence se fait entre les candidats qui font une simple présentation chronologique et ceux qui savent créer un lien entre chaque expérience et le métier visé. Ceux-là mettent davantage de cohérence dans leur présentation et parviennent à lui donner un vrai sens qui leur permet souvent d'exceller et de bien rebondir ensuite lors des questions.

#### **Échange avec le jury (10')**

**Ces échanges ont permis à de nombreux candidats de démontrer leur détermination à s'engager dans les missions de CPE, voire leur persévérance dans la poursuite de cet objectif. Ils ont été souvent l'occasion d'un dialogue authentique mettant en évidence les points forts des candidats au regard des attendus mais aussi,**

dans certains cas, la représentation encore approximative de la posture institutionnelle et éducative. La qualité de l'expression des candidats est plutôt correcte mais on peut parfois regretter un vocabulaire approximatif et une syntaxe proche du langage familier.

**La plupart des candidats ont adopté une posture ouverte**, à l'écoute du questionnement de la commission et ont été réactifs dans leurs réponses. Certains n'ont pas hésité à demander des reformulations au jury. Ils ont souvent pris le temps de réfléchir quelques secondes avant de répondre. Ces échanges permettent parfois de mettre en exergue des contradictions ou des fragilités dans la cohérence du parcours du candidat. Celles et ceux qui avaient pu anticiper ces aspects et qui parviennent à les expliciter, demeurent les plus convaincants.

**L'échange permet de clarifier, d'approfondir ou d'éclairer un élément du parcours** ou parfois d'interroger la cohérence ou l'articulation. Certains candidats ne sont pas en mesure de se projeter dans le métier de CPE alors qu'il s'agit de vérifier un positionnement en tant que chef de service, d'évaluer aussi la manière d'être, le lexique et le vocabulaire, la connaissance de soi, et l'exploitation de ressources personnelles issues du parcours. Certains candidats ne se limitent pas à la seule réponse de la question posée. Ils ont su proposer une analyse structurée, appuyée sur des contenus, des connaissances factuelles et les principaux textes réglementaires relatifs aux missions des CPE et au fonctionnement de l'EPL. L'échange permet de formuler ou préciser les principes éducatifs et les valeurs de la République auxquels les candidats sont attachés.

**La fiche candidat reçue au préalable est très utile pour cet échange.** Certains candidats ont pu se trouver en difficulté lorsqu'on a cherché à les interroger sur des aspects de cette fiche. C'est lors de cet entretien que l'on a pu déterminer si le candidat s'était bien préparé ou pas.

### **Traitement des 2 mises en situation (2 x 10')**

**C'est un exercice difficile.** Il nécessite clarté du propos, pertinence de la réflexion, capacité à problématiser une situation professionnelle et à la mettre en lien avec les apports théoriques. Les écarts entre les candidats sont très visibles dans cette partie de l'épreuve.

**C'est un temps court** qui nécessite de la part du candidat de saisir des mots clés de la situation et de les analyser rapidement. Quelques secondes de réflexion ne sont pas inutiles avant de répondre au cas proposé. Certains candidats demandent une relecture si nécessaire ou reformulent à voix haute. Les connaissances réglementaires, juridiques, l'appropriation des valeurs professionnelles, des principes éthiques et déontologiques sont indispensables pour mesurer les enjeux et donc faire des propositions d'actions concrètes, adaptées et cohérentes.

**Pour les meilleurs candidats**, l'exercice permet de prendre la mesure de leur capacité réflexive. Ils incarnent les valeurs de l'École, se sont appropriés les valeurs de la République avec simplicité, bon sens, dans l'intérêt général. Ils analysent la situation et la problématisent avec pertinence et nuance en lien avec les enjeux éducatifs et en s'appuyant sur des apports théoriques solides. Les candidats ont montré dans l'ensemble leur capacité à problématiser les situations proposées et à en percevoir la complexité. Un certain degré de connaissance du cadre réglementaire et juridique se révèle indispensable pour dépasser les principaux points d'achoppement. Dans certains cas, les questions du jury ont permis à des candidats de revenir sur une réponse trop hâtive ou peu efficiente et d'ajuster leur analyse. Certains candidats ont su traiter des situations difficiles avec tact, mesure et justesse ; d'autres ont montré une certaine fragilité dans la compréhension des enjeux.

**Un grand nombre de candidats ne cernent pas les enjeux véritables des questions posées par les études de cas ou dans l'appropriation des valeurs de la République.** Les sujets sont traités avec imprécision, manque de connaissance des textes, incapacité à trouver les bons interlocuteurs pour traiter les problématiques, notamment à court terme. Si les aides extérieures possibles sont connues, parfois de manière approximatives (l'équipe académique valeurs de la République, Carré régalien, associations...), le rôle et les compétences de chaque acteur sont mal connus ou sous-exploités. Certains candidats se perdent dans les détails, dans des tautologies ou proposent des solutions irréalistes, voire contraires au cadre institutionnel.

**Beaucoup ont commencé par les pistes de solutions, en négligeant l'analyse** ; ce qui ne leur a pas permis d'envisager l'ensemble de la problématique et le jury a dû rapidement passer à la phase de questionnement pour les aider à développer leurs réponses, notamment sur des solutions à moyen et long terme. Certains

ont mis leur expérience en perspective pour enrichir leur propos mais trop rarement. En ce qui concerne les apports théoriques, les connaissances relatives à la vie scolaire sont présentes, toutefois la connaissance plus globale de l'EPLE est plus fragile. Le principe de co-éducation, la place des parents à l'école sont parfois oubliés dans les réponses des candidats.

#### 4.2.2.2 Points forts

**Les meilleurs candidats parviennent à mettre en valeur leur parcours** en identifiant de façon précise et dynamique les liens avec leur projet de professionnalisation. Ils savent faire des passerelles judicieuses et cohérentes entre expériences personnelles et perspectives professionnelles en affirmant leur identité professionnelle. Ils font la démonstration d'une réflexion intéressante sur les responsabilités à venir et leur capacité à les prendre en charge.

**Les meilleurs candidats sont capables d'identifier les enjeux en tension** et démontrent avec aisance leur capacité à mettre au service des valeurs de la République, leur connaissance aiguë des missions du CPE et du contexte institutionnel. Ils s'adaptent et passent rapidement d'une question à l'autre. La réflexion est soutenue et intense. Les propos sont structurés, le niveau de langage professionnel. Ils pensent à se référer au cadre institutionnel avant de donner des pistes d'action concrètes.

**Les meilleurs candidats pensent le système dans son ensemble**, ont une vision précise des propositions professionnelles qui peuvent être avancées sur la situation proposée, voire présentent une réponse idéale et une réponse plus fonctionnelle. Ils réussissent non seulement à dérouler une analyse institutionnelle de la situation mais aussi un plan d'actions cohérent, associant les partenaires internes et externes à l'EPLE qui permettent d'apporter des réponses pertinentes et nécessaires, démontrant ainsi qu'ils se perçoivent comme chef de service et ont une vision systémique du fonctionnement d'un établissement scolaire.

**Les meilleurs candidats ont été en capacité de développer un haut niveau d'échange avec le jury.** Ils ont su s'approprier les valeurs de la République dans le contexte posé. Ils ont pu analyser avec finesse la situation et argumenter sur des pistes de solutions *ad hoc*. Ils ont posé rapidement une problématique, formulé des hypothèses, un diagnostic, mobilisé des ressources et inscrit leur action dans l'axe du temps en identifiant bien les priorités et, quelques-uns, proposé des indicateurs de réussite.

#### Quelques clés de réussite :

- capacité à parler clairement et posément, bonne gestion du stress ;
- capacité à écouter le jury, échanges fluides et courtois ;
- capacité à élaborer des solutions aux mises en situation ;
- capacité à s'éloigner de la réalité connue, à s'appuyer sur les textes officiels ;
- capacité à se situer dans un EPLE, à se positionner en tant que conseiller du chef d'établissement.

#### 4.2.2.3 Points faibles

**Les candidats les plus en difficulté ne savent pas se mettre en valeur sur un temps court.** Ils énumèrent des éléments peu intéressants qui peuvent parfois les desservir. Ils ont peu ou pas de recul sur leur expérience et leur parcours universitaire et ne parviennent pas à mettre en évidence leur motivation à présenter le concours de CPE.

**Certains candidats peinent à prendre de la hauteur sur les questions posées par le jury.** Les échanges ne permettent pas de comprendre les motivations réelles du candidat voire de les envisager. Certains candidats n'ont pas été en capacité de reconsidérer une affirmation ou une proposition inappropriée et peuvent rester sur des propos péremptaires, même si ces situations ont été rarement observées.

**Les candidats les moins préparés sont restés sur des postures d'AED** le plus souvent, avec des difficultés pour prendre des décisions, se contentant de "discuter", "de faire participer", pour résoudre les problèmes avec les équipes. Ils découvrent de « vraies » situations et sont parfois décontenancés voire perdus quand ils n'ont jamais vécu lesdites situations. Ces candidats montrent une fragilité à pouvoir prendre en charge les missions dévolues à un(e) CPE.

**Les candidats fragiles ignorent les principes de déontologie d'un fonctionnaire.** Par ailleurs, ils ont une connaissance limitée du cadre réglementaire des EPLE et du cadre institutionnel qui se révèle lors du questionnement par le jury. De même concernant l'appropriation des valeurs de la République, ils sont dans l'incapacité de faire référence aux textes qui les régissent.

**Les réponses des candidats se limitent souvent au court terme et au traitement des "évidences" :** pas de problématisation, ni d'éléments d'analyse. La complexité de la situation est par conséquent souvent abordée lors du questionnement par le jury, ce qui peut parfois s'avérer déstabilisant, notamment lors du traitement de la première étude de cas qui rend plus difficile l'appréhension de la seconde.

**Les candidats les plus en difficulté n'ont ni écouté attentivement ni compris la situation,** sans pour autant demander au jury des précisions qu'il aurait volontiers données. Ils sont partis sans réflexion sur une réponse inadaptée et n'ont pas tenu compte des signaux d'alerte donnés par le jury à travers son questionnement. Ils n'assument pas la prise de décision inhérente à leur fonction ou, à l'inverse, n'hésitent pas - pour quelques-uns - à se montrer déloyaux envers la direction (plus rare néanmoins).

**Quelques éléments qui conduisent à une évaluation défavorable :**

- incapacité à problématiser ;
- traitement simpliste des situations ;
- pas de référence au cadre institutionnel ;
- méconnaissance des enjeux et de la posture du CPE ;
- difficulté à exploiter le parcours pour identifier et valoriser des compétences ;
- difficulté à prendre du recul sur les mises en situation, souvent dans les actions immédiates pour gérer la crise, plus difficilement sur une mise en perspective à moyen et long terme pour agir plus largement ;
- confusion dans l'identification des valeurs lors des mises en situation ; incapacité à définir la laïcité ;
- absence de maîtrise des grands principes juridiques entraînant de la confusion ou de l'incohérence dans les propos ;
- méconnaissance du système éducatif conduisant à des propositions pauvres ou éloignées des attendus ;
- tendance à monopoliser la parole avec des réponses trop longues sans analyse ni ouverture ; stratégie à éviter. Les échanges avec le jury permettent de mettre en valeur la capacité d'analyse et de synthèse du candidat.

#### 4.2.2.4 *Conseils aux candidats*

Il convient de rappeler que le concours de CPE est un concours exigeant. Cela demande de la rigueur dans les apprentissages, de la réflexivité dans les outils mobilisés pour construire ses réponses. Tout ceci implique le besoin d'adopter une posture adéquate et qui répond à un poste de fonctionnaire d'État. Trop de candidats semblent minimiser ces éléments.

Plus que dans toute autre épreuve de ce concours, il s'agit ici de convaincre le jury que l'on a les capacités et l'envie d'être sur le terrain dès la rentrée suivante. Au-delà de la maîtrise des textes et du « théorique », le candidat doit montrer au jury ce qui l'anime et lui donne sincèrement envie de faire ce métier.

Les candidats doivent se préparer à structurer leurs réponses quelle que soit la situation donnée. Ils doivent s'entraîner à cet exercice oral périlleux, apprendre à reformuler la question et à ne pas répondre sans avoir tout analysé.

Des rencontres avec des CPE et des personnels de direction dans des établissements variés permettront de construire une culture de terrain, utile pour aborder sereinement l'exercice.

## **Annexes**

### **Annexe 1 – Sujet de l'épreuve « composition »**

## Annexe 2 - Sujet de l'épreuve « analyse d'une situation éducative »

### Annexe 3 - Bibliographie indicative – session 2024

- Armagnague Maïtena, Cossée Claire, Mendonça Dias Catherine, Rigoni Isabelle, Tersigni Simona (dir.). Les enfants migrants à l'école. Le Bord de l'eau, 2021
- Azéma Ariane, Champollion Pierre, Coursodon Dominique, Frouillou Leila, Hardouin Magali, Lauer Christine. Éducation et territoire : inégalités ou diversité ? ENS éditions, 2020
- Barbier Christophe. Assistants d'éducation : quelle contribution au projet éducatif d'établissement ? Canopé Éditions, 2015
- Barthes Angela, Lange Jean-Marc, Tutiaux-Guillon Nicole (dir.). Dictionnaire critique des enjeux et concepts des « éducations à ... ». L'Harmattan, 2017
- Bataille Pascal, Midelet Julia. L'école inclusive : un défi pour l'école : Repères pratiques pour la scolarisation des élèves handicapés, ESF, 2018.
- Balleys Claire, Grandir entre adolescents. A l'école et sur internet. Lausanne, Presse polytechniques et universitaires romandes, coll « le savoir suisse », 2015
- Ben Ayed Choukri (dir.). Grande pauvreté, inégalités sociales et école. Berger-Levrault, 2021
- Bernard Pierre-Yves, Le décrochage scolaire, PUF, Coll. Que sais-je ?, 2019.
- Berry Vincent, Andlauer Leticia, Jeu vidéo et adolescence, PUL, 2019.
- Bidar Abdennour, Meirieu Philippe, Grandir en humanité, libres propos sur l'école et l'éducation. Essai, Autrement. 2022
- Blaya Catherine. Cyberhaine : les jeunes et la violence sur Internet. Nouveau Monde, 2019
- Brancard Marianne, Cayouette-Remblère Joanne, Sociologie de l'école, Repère la découverte, 2016.
- Buttner Yann, Maurin André, Le droit de la vie scolaire, Dalloz, 2022.
- Capitanescu Benetti Andreea, Rousseau Maëlis (coord.). Le bien-être à l'école. Cahiers pédagogiques, n° 575, février 2022
- Caraglio Martine. Les élèves en situation de handicap. PUF, coll. Que-Sais-je ?, 2019
- Carrefours de l'éducation. Le conseiller principal d'éducation entre héritage et nouvelles professionnalités. N°49. Juin 2020.
- Catheline Nicole, Souffrances à l'école, A. Michel, 2016.
- Catheline Nicole. Le harcèlement scolaire. PUF, 2023
- Condette Sylvie, Hue Corinne, La médiation par les élèves, enjeux et perspectives pour la vie scolaire, CANOPE, 2014.
- Couchot-Schiex Sigolène, Benjamin Moignard. Jeunesse, genre et violences 2.0 : des filles et des garçons face aux cyberviolences à l'école. L'Harmattan, 2020

- Coutouly, Bechtold, *Vivre Libres Enseigner par le respect et la liberté d'expression*, Ed Hors-Pistes 2021.
- Dagnaud M., *Génération Y : Les jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion*, Les Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux débats », 2013.
- Dahéron Laetizia, Gallé-Tesson Marie. *Comprendre et soigner le refus scolaire anxieux*. Dunod, 2020
- Debarbieux Éric, *Les Dix Commandements contre la violence à l'école*, Odile Jacob, 2008.
- Debarbieux Éric (dir.). *L'impasse de la punition à l'école : des solutions alternatives en classe*. 2<sup>e</sup> éd. Dunod, 2022
- Dehaene Stanislas, *Apprendre ! Les talents du cerveau, le défi des machines*, Odile Jacob, 2018.
- Delahaye Jean-Paul (coordonné par), *Le Conseiller principal d'éducation ; de la vie scolaire à la politique éducative*, Les Indispensables, Berger-Levrault, 2016.
- Delahaye Jean-Paul, Weixler Frédérique. *Décrochage scolaire. Entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l'Ecole*, Berger-Levrault, 2017.
- Delahaye Jean-Paul, *L'école n'est pas faite pour les pauvres*, Le bord de l'eau Editions, 2022
- Derouet J-L. (2000). *Les inégalités d'éducation : un classique revisité*, Éducation et société, n° 1
- Dupeyron Jean-François, « La responsabilité éthique des Conseillers Principaux d'Education », *Dossiers des sciences de l'Education*, n°36/20, pp. 167-188
- Duru-Bellat M., Van Zanten A. et Farges G. . *Sociologie de l'école*, 6<sup>e</sup> édition. Armand Colin, 2022
- Duru-Bellat Marie et Dubet François, *L'Ecole peut-elle sauver la démocratie ?* Seuil, 2020
- Félouzis G. *Inégalités scolaires et politiques éducatives : une introduction*, in *Economie et statistiques*, No 528-529, 2021
- Géraldine FRANCK (dir.), *Droits Humains pour tou·t·es*, Libertalia, 2020.
- Galand Benoît. *Le harcèlement à l'école*. Retz, 2021
- Galland O., *Sociologie de la jeunesse*, A. Colin (7<sup>ème</sup> éd.), 2022.
- GARNIER Bruno, DEROUET Jean-Louis, MALET Régis (dir.) *Sociétés inclusives et reconnaissance des diversités. Le nouveau défi des politiques d'éducation*, Presses universitaires de Rennes, 2020
- Gausse Marie, *L'éducation des filles et des garçons : paradoxes et inégalités*. Dossier de veille de l'IFÉ, n°112, 2016
- Gyax, Zufferey et Gabriel, *Le cerveau pense-t-il au masculin ?*, Le Robert, 2021.
- Haut conseil à l'intégration, MEN « Pour une pédagogie de la laïcité à l'école », *La documentation française*, 2013

- Haeberli Philippe, Pagoni Maria, Maulini Olivier (dir.). La participation des élèves : effet de mode ou nécessité ? L'Harmattan, 2017
- Heurdier Lydie et Prost Antoine, les politiques de l'éducation en France, documentation française, (nouvelle édition), 2021.
- Ichou Mathieu. Les enfants d'immigrés à l'école : inégalités scolaires, du primaire à l'enseignement supérieur. PUF, 2018
- Jehel Sophie. L'adolescence au cœur de l'économie numérique : travail émotionnel et risques sociaux. INA, 2022
- Jehel Sophie, Alexandra Saemmer, sous la direction de ; Education critique aux médias et à l'information en contexte numérique. Presses de l'ENSSIB. 2020
- Jellab Aziz. Enseigner et étudier en lycée professionnel aujourd'hui. Éclairage sociologique pour une pédagogie réussie. L'Harmattan. 2017
- Jellab Aziz. L'éducation prioritaire en France. Bilan et devenir d'une politique emblématique. Collection : Enfance éducation et société. L'Harmattan. 2020.
- Jellab Aziz. L'école à l'épreuve des incertitudes : Plaidoyer pour une institution émancipatrice. Coll. Au fil du débat-essais. Ed. Berger Levrault - sept. 2021
- Jellab Aziz, Marsollier Christophe. Bienveillance et bien-être à l'école : pour une école humaine et exigeante. Berger-Levrault, 2018
- Marsollier C. *sous la direction de*, L'éthique à l'école. Quels enjeux ? Quels défis ?.Berger-Levrault. 2019
- Marsollier C. L'attention aux vulnérabilités des élèves, Collection Au Fil Du Débat – Essais, Editions Berger-Levrault, 2023
- Meuret, D. (2022). *Réchauffement climatique : que pourrait l'Ecole ?* Les cahiers Rationalistes, n°678
- Mikaïloff Nathalie, L'accompagnement individuel des élèves par le Conseiller Principal d'Education entre éthique et responsabilité, sciences humaines et sociales, 2017
- Miquel Frédéric, *Quand les élèves nous élèvent. De nouvelles voix éducatives*, L'Harmattan, déc. 2020.
- Morin Edgar : « Enseigner à vivre » Actes Sud, 2014
- Obin Jean-Pierre, Daux Chantal, 20 Situations réelles de vie scolaire, Hachette éducation, 2015
- Pache Alain et al. Penser l'avenir de manière créative : un enjeu central de l'éducation en vue du développement durable. Revue française de pédagogie, n° 197. 2016
- Pasquinelli, E., Farina, M., Bedel, A., Casati, R. Définir et éduquer l'esprit critique - Juin 2020 ; Rapport produit dans le cadre des travaux du *Work Package 1*.Projet EEC – Éducation à l'esprit critique
- Payet Jean-Paul. École et familles : une approche sociologique. De Boeck, Collection *Le Point sur...* 2017

- Petiot, O, &Visioli, J. (2022). *Les émotions en milieu scolaire*. Bruxelles : De Boeck
- Prairat Eirik, *La Sanction en éducation*, PUF, Que sais-je ?, 2021.
- Prairat Eirik, *Eduquer avec tact*, ESF, 2017.
- Rayou Patrick, Van Zanten Agnès (dir.), *Les Cent mots de l'éducation*, PUF, Coll. Que sais-je ? 3<sup>e</sup> édition, 2018
- Rey Bernard, Carette Vincent, Defrance Anne, Kahn Sabine, *Les compétences à l'école : Apprentissage et évaluation*, Bruxelles, De Boeck, 2012.
- ROUYER Véronique, BEAUMATIN Ania, FONDEVILLE Bruno, *Éducation et citoyenneté. Regards croisés entre chercheurs et praticiens*, De Boeck, 2020.
- Schiff Claire, Ichou Mathieu, Mottet Geneviève, Guyon Régis, Vidalenc Jean-Luc, Keste Simon, Buisson-Fenet Hélène, Rey Olivier. *École et migration : un accord dissonant ?* ENS éditions, 2020
- Stassin B., (Cyber) harcèlement. *Sortir de la violence, à l'école et sur les écrans*, Caen, C&F Editions, coll. « Les enfants du numérique », 2019
- Taddéi François. *Apprendre au XXI<sup>e</sup> siècle*. Calmann-Lévy, 2018
- UNESCO. *L'éducation en vue des objectifs de développement durable : Objectifs d'apprentissage*. 2017
- Veltcheff Caroline. *Pour un climat scolaire positif*. Canopé Éditions, 2015.
- Verdier Éric, Sido Xavier, Lopez Maryse, Rosenfeld Judith, Kaplinsky Jean-Pascal. *Le lycée professionnel : relégué et avant-gardiste ?* ENS éditions, 2016
- Wallenhorst Nathanaël, Pierron Jean-Philippe. *Éduquer en anthropocène*. Le Bord de l'eau, 2019
- Weixler Frédérique, *L'orientation scolaire. Paradoxes, mythes et défis*, Éditions Berger-Levrault, collection Au fil du débat-Essais, 2020
- Weixler Frédérique, Enault Christian. *Décrochage scolaire : anticiper et franchir les obstacles*. Canopé éditions, 2022
- Woycikowska C., Pfander-Meny L., Parcinski M., Szoc N., *Préparer Le Concours de CPE 2020*, Hachette éducation, 2019.

Les candidats sont également invités à exercer une veille sur les publications, notamment :

- des instances ou services tels que la DEPP, le CSE...
- les dossiers thématiques de l'IFE, à signaler par exemple :
  - L'accompagnement à l'école : dispositifs et réussite des élèves (n° 119 juin 2017)
  - Coéducation : quelle place pour les parents ? (n° 98 janvier 2015)
  - Ecouter les élèves dans les différents espaces scolaires. (n° 136 décembre 2020)
- les rapports du CNESCO
- Revue de l'association nationale des conseillers principaux d'éducation (ANCPE)
- Revue de l'AFAE, voir certains dossiers thématiques
- Revue française de pédagogie (par exemple celle sur l'internat de 2014)
- Revue Diversité
- Les publications de l'INJEP sur la jeunesse